





Digitized by the Internet Archive in 2018 with funding from Wellcome Library

# DE L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE CHEZLES ROMAINS.



# DE L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE

CHEZ LES ROMAINS,

Depuis le commencement de la République jusqu'au siècle de Jules-César, relativement au Gouvernement, aux Mœurs & au Commerce.

# DISSERTATION

Qui a obtenu l'Accessit du Prix de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, en 1776.

Par M. ARCERE, Prêtre de l'Oratoire, Correspondant de l'Académie



#### A PARIS,

Chez Augustin-Martin LOTTIN l'aîné, Imprimeur-Libraire du Roi & de la Ville, rue Saint-Jacques, au Coq & au Livre d'or.

M. DCC. LXXVII.

Avec Approbation, & Permission du Sceau.



#### PLAN DE LA DISSERTATION.

LAN DE EN DISSERTATION.				
PREMIERE PARTIE.				
État de l'Agriculture, relativement au				
Gouvernement.				
1º Influence du Gouvernement sur l'Agriculture. p. 5				
2º Influence de l'Agriculture sur le Gouvernement. 36				
SECONDE PARTIE.				
État de l'Agriculture, relativement aux Mœurs.				
1° Influence de l'Agriculture sur les Mœurs 41				
2º Influence des Mœurs sur l'Agriculture 47				
1° Esprit de Domination				
2° Luxe				
TROISIEME PARTIE.				
État de l'Agliculture, relativement au Commerce.				
1º Nature du Commerce des Romains 73				
1° Echange				
2º Circulation intérieure				
2° Influence de l'Agriculture sur ce Commerce 91				
3° Exportation 91				
1º Influence de ce Commerce sur l'Agriculture 97				
2° Influence de l'Agriculture sur ce Commerce 98				
4º Importation				
2° Influence de l'Agriculture sur ce Commerce 106				
Notes.				
1º Sur le Lac Albain 109				
2º Sur les Jardins d'Ornement				
3° Sur les Vaisseaux à conserver le vin				

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## des Auteurs cités dans cette Dissertation.

Alexander ab Alexandro. Genialium Dier. Libr. 6. Amyot. (Jacques)

Trad. Fr. de Plutarque.

Balduinus.

De Constantini Legibus.

Bletterie. (Jean Philippe René de la)

Trad. Fr. de Tacite.

Bondaroi. (M. de)

Ruines d'Herculanum.

Bouchaud. (M. Matthieu Antoine)

Traité concernant les Marchandises chez les Romains.

Brissonius.

De ritu Nuptiarum.

Callymachus. Hymni græcè.

Capmartin. (M.)

Maison de Campagne d'Horace.

Cato. (Marcus - Porcius)
De Re Rusticâ.

Catrou, (François) Trad. Fr. de Virgile.

Caylus. (Philippe-Claude Anne, Comte de)

Antiquités Egyptiennes.

Cicero. (M. Tullius)
De Legibus. —Officiis.
—Republicâ. —Senectute.

-Epistolæ ad Atticum.

Ad Familiares. —Ad
 Quintum Fratrem. —In
 Verrem. —Pro Roscio.
 —Pro Sexto.

Columella. (Junius-Mo-deratus)

De Re Rustica.

Dacier. (André)

Trad. Franç. d'Horace.

Dalecampius ou Dalechamps. (Jacobus) Versio latina Athenæi.

Diodorus Siculus.
Bibliotheca Historica.

Dionysius Halicarnass.
Antiquitates Romanz.

Dupinet. (Antoine)
Traduction Françoise
de Pline.

Dupuis. (M.) Secret. de l'Acad. des Inscript. Dissertation Académiq.

Erasmus. (Desiderius)
Adagiorum Epitome.

Florus. (Lucius-Annæus)
Histor. Rom. Epitome.

Goësius. (Wilhelmus)
Emendationes in Autores Rei Agrariæ.

Gutherius. (Jacobus)

De veteri Jure Pontificio

urbis Romæ.

Herodianus.

Historiarum Libr.

Horatius-Flaccus. (Quintus)

Epist. Ode. Satyr.

Huet. (Pierre-Daniel)

Histoire du Commerce des Anciens.

Hyginus.

De Limitibus constituendis.

Justinus.

Historiarum Libr.

Juvenalis. (D. Junius)

'Satyræ.

Livius. (Titus)

Historiarum Decades.

Lucanus. (M. Annæus)
Pharfalia.

Manutius. (Paulus)

De Legibus Roman. Martialis. (Valerius)

Epigrammata.

Montesquieu. (Charles Sécondat, Baron de) L'Esprit des Loix.

Montfaucon. (Bernard de)

l'Antiquité expliquée.

Montgault. (Nicolas-

Hubert de )

Trad. Fr. des Lettres de Cicéron à Atticus.

Ovidius-Naso. (Publius)
De Arte amandi. —De

Nuce. —De Remedio Amoris. —Faftor.

-Metamorphof.

Pancirolus. (Guidus)
Comment. in notitiam

utriusque Imperii.

Paterculus. (Velleius) Historia Romana.

Perrault. (Charles)
Trad. Fr. de Vitruve.

Persius. (Aulus)

Satyræ.

Phadrus.

Fabulæ.

Plautus. (M. Accius)

Asinaria. - Aulularia.

-Captivi -Mercator.

-Pseudolus.

Plinius Secundus. (Caius)

Hilt. Natural. Libr. 37. Plinius, Junior (Cæcilius)

Epistolæ.

Panegyr. Trajani.

Polibyus Lycorta.

Historiar Libr.

Propertius. (Sextus - Aurelius)

Elegiæ.

Rapin. (René)

Hortorum Libr. IV.

Rivallius & non Rivellius.

(Aimarus) De X11 Tabul.

Rosinus. (Joannes)

Animadversiones in Corpus Antiquit. Roman.

à Paulo Manutio.

Saci. (Louis de)

Traduct. Fr. des Lettres de Pline le jeune.

Sallustius. (C. Crispus)

In Catilinam.
In Jugurtham.

Sanadon. (Noël-Estienne) Traduct. Françoise des

Œuvres d'Horace.

Saulx. (M. du)

Traduct. Françoise de Juvénal.

Schott. (André)

De Beneficus.

Notes sur Denys d'Ha-

Seneca. (Lucius-Annæus)

#### TABLE DES AUTORITÉS.

Maurus)
Comment. in Virgi-

lium.

Severus. (Publius-Cor-nelius)

Ætna. Siculus Flaccus.

De conditionibus Agro-

rum.

Strabo.

Rerum Geographicarum, Libri 17.

Suetonius Tranquillus (Caius)

XII. Cæsares.

Sylvius Clarus.

Comment. ad leges tàm

Regias quàm x11 Tabularum.

Tacitus. (Cornelius)
Annales.

Theil. (M. du)

Hymn. de Callymaque.

Tibullus. (Albius)

Elegiæ.

Valerius-Maximus.

De Dictis & Factis memorabilibus.

Varro. (Marcus - Terentius)

De Re Rustica.

De Lingua Latina. Virgilius-Maro (Publius)

Æneid. Eclog. Georgic.

Vitruvius Pollio. (M.)
De Architectura Libri X.
ANONYMES.

Rei Agrariæ Autores.
Hist. Naturalis Veterum.

#### ERRATA.

Cet Ouvrage n'ayant pas été imprimé sous les yeux de l'Auteur, malgré l'attention qu'on a portée dans la correction des Epreuves, il est échappé plusieurs fautes dont voici le relevé.

Page,	Ligne,	Au lieu de,	Lisez:
5	18	cœperat,	ceperat,
6	2.1	Laripennis,	Aripennis
II	20	Dii	Dî
II	23	Pan curat	Pan curat
12	27	Dii	Dî
21	25	Domum pedes	Domum, pedes
22	6	cueillir	ramasser
33	28	Corba	turba
35	I	Viateur	Licteur
61	26	volut	volunt
89	2	Notitid	Notitia



# DISSERTATION

SUR LA QUESTION

Proposée par l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, pour le Prix de l'Année 1776: Quel étoit l'état de l'Agriculture chez les Romains, depuis le commencement de la République jusqu'au siècle de Jules-César, relativement au Gouvernement, aux Mœurs & au Commerce.

Les hommes, épars sur la surface de la terre, isolés, sans demeure sixe, ne jouirent d'abord que d'une pénible

existence: ils croissoient dans les bois; & , pour ne pas mourir de faim, ils vivoient de plantes insipides & de fruits sauvages: ils alloient même au loin & dans les forêts, déclarer la guerre aux animaux qui pouvoient leur servir de nourriture & de vêtement.

Soit que ces hommes suivissent les secretes inspirations de la Nature pour les douceurs de la Société; soit qu'ils comprissent que l'homme n'est rien par lui-même, & qu'il ne peut avoir de jouissances que par ce qui l'entoure, je veux dire, par ses semblables, ils se rassemblèrent ensin dans l'enceinte des Villes, dont ils jettèrent ses sondements. Ce nouveau séjour devint pour eux un centre d'union & un asyle assuré.

Mais ils ne devoient pas compter, pour vivre, sur des subsistances casuelles, que le hazard ne présentoit pas toujours. Il fallut donc ouvrir le sein de la terre, & la forcer à répandre les trésors de sa fécondité. Les nœuds de la Société naissante, ne pouvoient avoir, sans ce secours, ni stabilité, ni consistance. L'Agriculture devoit en être le premier lien, & en prolonger la durée.

A peine Rome sort de son berceau que ses nouveaux habitants deviennent Agricoles par nécessité.

Quel fut chez ce peuple célébre, l'état de l'Agriculture jusqu'à Jules-César, relativement au Gouvernement, aux Mœurs & au Commerce?

Quelle fut l'influence réciproque des travaux de la Campagne sur ces divers objets, & de ces objets importants sur les travaux de la Campagne?

Quels furent les rapports qui les lioient ensemble, & dont il faut démêler ici l'enchaînement?

Tel est le sujet proposé, & qu'il est question d'envisager sous les différents points de vue indiqués par une sçavante Compagnie.



#### a state of the state of the

#### PREMIERE PARTIE.

ÉTAT DE L'AGRICULTURE, relativement au Gouvernement.

1º Influen-ES premiers soins du Fondateur ce du Goude Rome s'étendirent sur la Culture sur l'Agrides terres. C'est ce qui fait la base du culture. Corps politique. Romulus, ayant divisé Halicar-Dionyfix ses Concitoyens en trois classes, sous noss. Grace le nom de Tribus, & sous-divisé ces Lipsia. Tribus en trente Curies, partagea les 1691. fol. champs en autant de parts qu'il y avoit de Curies; & chaque individu, Juvenalis. par un (1) autre partage, obtint une portion de terre. Chacun devint ainsi Agricole & Propriétaire d'une étendue de quatre arpents, ou deux jugères (2).

<sup>(1)</sup> Ac primus agros quos Bello Romulus coperat, divisit viritim Civibus. Cic. de Republica, Libr. 2.

<sup>(2)</sup> Quantum attinet ad Antiquos nostros ante Bellum Punicum, pendebant bina jugera, quòd à Romulo primum divisa dicebantur viritim. Varro de re Rustica, Libr. 1. Cap. 10.

Tandem pro multis vix jugera bina dabantur Vulneribus. Juvenal. Satyr. 14. Libr. 5. A iij

Les Rois, successeurs de Romulus, sentirent une vérité gravée dans l'esprit avec les crayons de la Nature. Ils comprirent que la fin qu'on se propose en établissant une Société, devoit être l'intérêt public; qu'il n'étoit pas possible d'atteindre à ce but, sans mettre les Sujets à couvert de la misère; & que l'unique moyen d'écarter ce séau redoutable, étoit de forcer la terre à faire naître l'abondance.

Numa, qui sit briller sur le trône ces qualités pacisiques & bienfai-santes, qui sont la gloire du Souverain & le bonheur des Peuples, Numa s'appliqua principalement à former les Romains aux travaux du

Le jugerum étoit une étendue de terre de 240 pieds de long, & de 120 de largeur. Rei Agraria auctores. . 1674. in-4°. Ordinis finitiones. . . Laripennis, arpent. sive actus semi-jugerum explet Romanum. Goessus. Ibid. . . Semi-jugerum Aripennum Galli vocant. Columella. Les bina jugera faisoient donc quatre arpents. Aujourd'hui notre arpent est de 100 perches quarrées, chacune de 22 pieds; en certains endroits de 18: par conséquent de 32400, ou de 48400 pieds quarrés. Le jugerum des Romains n'étoit que de 22800. Ainsi il étoit moindre que notre arpent, loin d'en être le double; même en supposant le pied Romain égal au nôtre.

CHEZ LES ROMAINS. Labour. Comme il possédoit le génie de l'administration, il porta ses vues plus haut & plus loin que son prédécesseur. Il ordonna donc qu'un certain nombre de familles composeroient un canton, sous l'inspection Halic. p. d'un Citoyen, qui devoit présider au 135. maintien du bon ordre, tenir registre de ce qui se passeroit dans son ar-rondissement, & inscrire sur-tout les noms des Cultivateurs actifs & ceux des négligents. Le Prince donnoit des éloges aux laborieux efforts des uns; &, d'un ton de sévérité, il blâmoit la paresse des autres, & la corrigeoit même par des peines.

Tullus Hostilius ne s'écarta pas des vues du sage Numa. Il donna des terres du Domaine Royal à des Plébéïens, sans biens, forcés d'être jour-137, pag. naliers pour vivre. Tullus eut des 172. libr. 30 guerres à soutenir; & la guerre se combine mal avec l'Agriculture. Ses Sujets s'accoutumèrent trop au métier sanguinaire des armes. Animés par le butin, ils surent alors bien plus Sol-

dats que Laboureurs.

A iv

Ancus Martius, qui prit les rênes du Gouvernement après Tullus Hostilius, n'oublia rien pour ramener

Idem, thid. les Romains à l'Agriculture.

Servius Tullius, à son avenement à la Couronne, trouvales Loix sur le partage des terres, extrêmement négligées: il les raffermit par de nouvelles Loix. Comme le nombre des habitants grofsissoit de jour en jour, la politique judicieuse de Servius abandonna généreusement aux pauvres une partie des terres de l'Etat. Ce Prince avoit pour maxime qu'un homme sans biens est un homme sans patrie, & qu'il ne peut avoir les sentiments d'un vrai Citoyen. En effet il faut avoir des foyers pour avoir le courage de les défendre. Défend on les Idem, Ibid. droits d'autrui avec la même ardeur? Servius Tullius porta même la prévoyance au point de faire élever dans chaque Canton, des enceintes fortisiées, où le Colon pût mettre sa personne & ses denrées à couvert d'une incursion subite de la part de l'ennemi.

Les Consuls Junius - Brutus

CHEZ LES ROMAINS. P. Valerius, après l'expulsion de Tarquin le Superbe, firent part aux Citoyens, sans propriété, des biens à ce Roi & aux Conjurés qui s'é-277. libr. 52
toient liqués par l toient ligués pour le replacer sur le Trône.

L'an de Rome 287, quarante-deux ans après l'institution du Consulat, mêmes soins & mêmes attentions de la part du Sénat envers les pauvres. Les Consuls Tib. Æmilius & Q. Fa- Idem, p. 615. libr. 9. bius leur distribuèrent les champs des

Volsques & des Antiates vaincus.

Ce n'étoit pas assez pour les progrès de l'Agriculture que de donner des terres à cultiver; il falloit rendre cette profession respectable, & la faire aimer par ceux qui l'exerçoient. Les idées religieuses servirent ici la Politique. On fit entendre au Peuple que les Dieux s'intéressoient aux travaux de la Campagne; qu'ils présidoient aux diverses opérations des Cultivateurs, & aux différentes productions de la terre. Ces muets agens qui travaillent, sourdement & comme sous le voile, à l'accroissement des

to De l'Agriculture

plantes & des arbres, se trouvèrent ainsi divinisés. Ce préjugé dut naturellement donner à des hommes grossiers une haute idée de leur métier champêtre, & les encourager à le faire valoir. La Religion est fort propre à tracer dans les esprits des

idées profondes & pompeuses.

Numa s'en servit pour l'exécution de ses desseins. Tite-Live (3) nous apprend que cet habile Législateur, pour se rendre maître des esprits, seignoit un commerce intime entre lui & la Nymphe Egérie; qu'il annonçoit au Peuple les prétendus ordres de la Déesse, qui n'étoient que les siens propres: il remuoit ainsi les ames soibles, toujours plus ébranlées par un faux merveilleux, que par des raisons solides, parce qu'elles sentent plus qu'elles ne pensent.

<sup>(3)</sup> Omnium primam rem ad multitudinem imperitam esticacissimam ad deorum metum injiciendum ratus est, qui cum descendere ad animos sine aliquo commento miraculi non posset, simulat sibi cum Deâ Egeriâ congressus nocturnos esse. T. Liv. Libr. 1. Voyez Denys d'Halicarnasse, Livr. 2.

Jupiter, suivant l'opinion commune (4), adoptée par le Gouvernement, sut le premier qui sit connoître aux hommes le labourage. Parmi les Dieux & les Déesses, les uns faisoient croître les plantes qu'on ne seme pas; les autres faisoient tomber ces pluies douces qui donnent de la fécondité aux grains ensemencés. Pan veilloit à la sûreté des troupeaux & des Bergers.

Le peuplier (5) étoit consacré à Hercule, la vigne à Bacchus, l'olivier à Minerve, le laurier à Apollon. Les Jardins étoient sous la protection de Priape. Diane étoit la Souveraine des Montagnes & des Bois.

(4) Ante jovem nulli subigebant arva coloni.

Virg. Georgic. Libr. 1.

Diique Deæque omnes studium quibus arva tueri,
Quique novas alitis nullo de semine fruges,
Quique satis largum cœlo demittitis imbrem.

Idem. Ibid. Libr. 1.

Pan curat oves oviumque magistros.

Pan curat oves oviumque magistros.

Virg. Eclog. 2....

(5) Et ruber, hortorum decus & tutela, Priapus.

Ovid. Fastor. Libr. 1.

Populus Alcidæ gratissima, vitis Iaccho.

Virg. Eclog. 7.

Montium custos nemorumque Virgo.

Horat. Ode 16. Libr. 1.

On rendit un culte public à ces Divinités champêtres; des Fêtes furent instituées en leur honneur.

Alexander ab Alex. Genial. die-

Les Robigales instituées par Numa: l'objet de cette Fête, étoit de derum. libr. 2. mander par des prières que les grains fussent préservés de la niéle & de la grêle.

> Les Florales, à l'effet d'obtenir pour les arbres une pousse vigoureuse,

& la maturité des fruits.

Varro, de linguâ Lat. libr. 5.

Les Vinales, désignées par le Flamendialis ou Prêtre de Jupiter, lequel ouvroit lui-même les vendanges par, l'immolation d'un agneau.

Les Ambulales (6), ou Processions

solemnelles autour des champs.

Les Terminales, Sacrifices annuels qui se faisoient sur les bornes des possessions rurales.

Alexander, libr. 2.

Les Palides à partu pecorum, parce qu'on y rendoit graces à la Déesse Palès de la fecondité des troupeaux.

<sup>(6)</sup> Et cum solemnia vota Reddemus Nymphis, & cum lustrabimus agros. Virg. Eclog. 5. Dii Patrii purgamus agros, purgamus agrestes. Tibull. Libr. 1. Eleg. 1.

CHEZ LES ROMAINS.

Les Paganales instituées par Servius Tullius, & solemnisées après les semailles.

Les Fornacales, en faveur de la Déesse des Fours : les Laboureurs la supplioient de sécher le bled au dégré précis (7) de chaleur, qui sit évaporer le trop d'humidité des grains sans les brûler.

Gutherius

On faisoit encore des Prières publiques (8), lorsqu'un excès de sécheresse faisoit tout craindre pour la récolte. Les Pontifes traînoient dans les rues une espéce de pierre révérée sous le nom de Manale sacrum.

Les Loix vinrent à l'appui de la Religion en faveur de l'Agriculture. On établit les Féries nundinales ou Féries rustiques (9), suivant Macrobe,

<sup>(7)</sup> Facta Dea est fornax; læti fornace Coloni Orant ut fruges temperet illa suas. Ovid. Fastor. Libr. 1.

<sup>(8)</sup> Cum ob nimiam siccitatem pluviæ poscerentur, Manali sacro quod dictum est à Manali sapide quem Pontifices trahebant extra portam Capenam, juxtaædes Martis. Gutherius de veteri jure Pontificio urbis Roma. Paris, 1612. in-4°.

<sup>(9)</sup> Sic habet Festus: Nundinas Feriarum diem esse voluerunt Antiqui, ut rustici convenirent mercandi vendendique causa, eumque nefastum, ne si liceret cum populo agi, interpellarentur Nundinatores. Cum

14 DE L'AGRICULTURE Feriæ rusticorum. Ces Féries ainsi nommées à nono die, parce qu'elles revenoient de neuf en neuf jours, furent instituées pour la commodité des gens de la Campagne, qui ne pouvoient souvent interrompre le cours de leurs travaux. Il n'étoit pas permis ce jour là de convoquer le peuple pour les affaires publiques; ce qui auroit troublé ou même arrêté les marchés. Ces Féries nundinales furent d'abord des jours Néfastes; c'està-dire, des jours auxquels le Tribunal du Préteur étoit fermé; mais la Loi Hortensia les déclara jours Fastes: Rosinus. en effet, il étoit expédient pour les Campagnards de pouvoir ce jour là même, poursuivre une Audience,

Sylvius

Clarus.

en Justice. La cessation du travail, aux jours

obtenir un Jugement, ou se défendre

populo agitur cum aliquid illius suffragiis impetrandum est. Sylvii Clari Comment. ad leges tam Regias quam x11 Tabularum. Paris, 1603. in-4°.

Lege Hortensia effectum est ur Fasta essent nundinæ ut rustici qui nundinandi causa in urbem veniebant lites componerent. Rosinus Antiq. Rom. Libr. 4. Cap. 17.

CHEZLES ROMAINS. de Fêtes (10), ne s'étendoit point sur ces opérations ordonnées par le moment, & qui doivent être brusquées pour éviter de grands malheurs. Le Droit public, dit Virgile, admet cette exception. Le Pontife Scévola, étant interrogé sur l'observation des Fêtes, sit cette sage réponse : « Il » est permis de faire tout ce qui » porteroit préjudice, si on ne le

» faisoit pas ».

De tous les Réglements que firent les Romains pour l'encouragement de l'Agriculture, il n'y en eut pas de plus utile que celui du partage des terres. Les Loix Agraires durent leur origine au Fondateur de Rome, lequel distribuoit à ses Sujets une partie des terres conquises. Ce plan, après sa mort, fut adopté. Le desir de devenir Propriétaires, déterminoit sur-tout les pauvres à se ranger sous ses Drapeaux. Cette flatteuse espé-

<sup>(10)</sup> Quin etiàm festis quædam exercere diebus Fas & jura sinunt. . . Georgic. Libr. 1.

<sup>. .</sup> Narrant Scevolam consultum quid Feriis agere licerer? Respondisse quod prætermissum noceret. Balduinus de Constantini Legibus. Basilea, 1556. p. 209,

rance (11) les appelloit aux combats, & les en faisoit revenir presque toujours vainqueurs.

Rei Agraria Autores.

C'étoit avec toute la pompe militaire qu'ils étoient mis en possession d'un champ qui leur étoit assigné. Voilà ce qui les faisoit concourir aux vues des Chefs avec plus d'ardeur, & avec cette activité constante qu'un Gouvernement éclairé sçavoit encourager. Il en résultoit plus de gloire pour la Patrie, des avantages réels pour les Particuliers, & un nouvel accroissement de culture. Aussi-tôt la coignée abattoit les arbres, & la charrue préparoit la moisson. Si les Loix Agraires firent naître dans la suite tant de troubles dans la République, elles n'en furent que l'occasion & non la cause. Les passions corrompent tout; elles changent le bien en mal; la régle qu'elles font fléchir, devient abus.

<sup>(11)</sup> Multis legionibus contigit Bellum feliciter transigere & ad gloriosam Agriculturæ requiem primo tyrocinii gradu pervenire, cum signis & aquilâ & primis Ordinibus & Tribunis deducebantur. Hyginus.. Porro illæ res non modò milites reddunt strenuos, sed & Agricolas admodùm diligentes. Goessus, p. 61. Rei Agraria Autores.

CHEZ LES ROMAINS. Il fallut, dans le partage des terres, déterminer l'étendue des anciennes possessions & des nouvelles. Il n'étoit pas juste que les uns s'agrandissent toujours aux dépens des autres. On pensa donc à rétablir une sorte d'égalité pour le bien de l'Agriculture. On étoit convaincu, d'après l'expérience, que l'homme, à mesure qu'il devient riche, s'amollit infailliblement; qu'il n'a plus le même courage ni la même force pour supporter les fatigues d'une vie laborieuse; que les Domaines possédés par les grands Propriétaires, doivent être moins soignés que le Domaine d'un Particulier dont la fortune est bornée:

> Laudato ingentia rura; Exiguum colito.

Virgilius. Georg. lib.

En effet les soins des premiers sont trop étendus pour ne pas s'affoiblir à mesure qu'ils s'étendent; s'ils négligent quelques parties, leur bien- être n'en souffre pas; mais les besoins du petit Propriétaire, toujours renaissants, l'aiguillonnent sans cesse, & redoublent ses efforts pour le travail. Tel fut l'esprit de la Loi Licinia.

Manutius.

Cette Loi défendit aux Particuliers (12), d'avoir en leur possession plus de cinq cents jugères de l'ancien Domaine de la République. Injonction aux Commissaires pour le partage des terres, d'adjuger sept jugères au moins. Il étoit encore désendu d'avoir plus de cent bêtes à cornes, & plus de cinq cents têtes de menu bétail.

La Loi Sempronia ordonna de plus qu'on rembourseroit aux anciens possesseurs, le prix des terres dont la distribution seroit faite.

Les Loix Plotia & Flavia ajoutoient à ces dispositions (13), que si l'on aimoit mieux ne pas évincer les possesseurs, on employeroit les re-

<sup>(12)</sup> Loix de Sextus Licinius Stolo, Tribun... Ejus lege nemini ultra quingenta agri jugera, neque pecoris majoris ultra centum, minoris ultra quingenta capita licuit habere. Paul. Manut. de Legilius Roman. p. 156.

<sup>(13)</sup> Quidquid supra modum præscriptum habuerit, restituto pretio, ei ausertor. Pauperibusque qui agrum non habent, dividitor... Utraque Lex hoc videtur sanxisse ut vel agri quos à Senatu locupletes emissent, reddità possessoribus pecunià, quæ ex novis vectigalibus per quinquennium reciperetur, emerentur, & plebi quæ agros non haberet, partirentur. Idem.

venus sur les nouveaux impôts pendant cinq ans, à l'achat des terres dont on projettoit la distribution. Il est fait mention de la première de ces Loix dans les Lettres de Cicéron à Atticus. (14) Ce grand homme étoit d'avis qu'elle sût mise à exécution, parce qu'on feroit désricher par ce moyen les endroits les plus déserts de l'Italie, en envoyant tout ce qu'il y avoit à Rome de plus vil en genre de Plébéien.

Numa Pompilius, qui n'avoit rien oublié pour entretenir l'harmonie entre les divers Ordres de l'Etat, avoit prévu qu'il s'éléveroit des contestations entre des Colons trop voisins; & que dans la chaleur des querelles, ils pourroient se causer réciproquement du dommage. Il ordonna qu'on traceroit une ligne de démarcation pour séparer un champ d'avec un

Bij

<sup>(14)</sup> Satisfaciebam emptione quâ constitutâ diligenter, & sentinam urbis exhauriri & Italiæ solitudinem frequentari posse arbitrabar. Cic. Lib. 1. Epist. 19.
On ne trouve rien de cette Loi. Plotia dans aucun
Auteur. Pighius conjecture qu'elle sut proposée vers
l'an 655, par A. Plotius Sylvanus, Tribun. L'Abbé
Mongault, sur cette Lettre.

licarnaff. lio. 2.

Dion. Ha. autre; qu'on y enfonceroit des blocs de pierre, ou des piéces de bois; que si quelqu'un osoit les déplacer, ou les enlever, sa tête seroit dévouée au Dieu Terminal; enfin que le meurtrier de ce Citoyen sacrilége ne seroit pas regardé comme coupable d'un homicide.

Pour inspirer une frayeur religieuse à ceux qui, par l'enlévement d'une borne, usurperoient des sillons sur leurs voisins, on posoit les bornes Rei Agra- avec un grand appareil de cérémonies. On faisoit des onctions sur les cus de con-pierres; on les couvroit d'un voile, & l'on plaçoit au-dessus une couronne de fleurs. Une victime étoit immolée sur la fosse qui devoit recevoir la borne; le sang couloit dans ce creux, où l'on jettoit, en même temps, des torches allumées, de l'encens, des fruits, des gâteaux de miel, & du

> A la Loi qui défendoit, sous les peines les plus rigoureuses, l'enlévement d'une borne, les rédacteurs (15)

ria Aut. Siculus Flacditionibus Agrorum.

vin.

p. 5.

<sup>(15)</sup> Et ad jus commune spectavit illa Lex. Item x11

CHEZ LES ROMAINS. 21 des Loix des XII Tables, en ajoutèrent une nouvelle concernant les entours de la séparation des champs. Il Manutius, devoit y avoir entre les limites un espace déterminé. Si c'étoit une haye qui formât la séparation des champs, elle ne devoit pas déborder du côté du voisin; si c'étoit un mur, il falloit laisser, ce que nous appellons le pied de l'échelle; deux pieds pour une maison: pour un fossé autant de pieds qu'il y avoit de profondeur; vraisemblablement pour prévenir l'éboulement des terres, d'autant plus sujettes à s'écrouler, qu'elles sont moins soutenues, eû égard à la profondeur.

Quant aux arbres, on prescrivoit neuf pieds de distance pour un olivier ou pour un figuier, & cinq pieds pour les autres arbres. Dans les contestations au sujet de ces cinq pieds, on Manutius, ne pouvoit faire valoir (16) l'usuca-

Tabularum, ut siquis sæpem in confinio poneret, terminum non excederet; si murum, pedem relinqueret; si domum pedes duos; si foveam, quantum ad profundum esset, si olivam sicumve, pedes novem. Manutius, p. 218.

<sup>(6)</sup> In controversia de finibus quinque pedum usucapio nulla erat. Manutius, p. 218.

pion ou prescription contre le Demandeur. C'étoit là une question de fait (17) & non de droit. Il étoit permis au Propriétaire d'un arbre, dont les fruits étoient tombés (18) sur le champ voisin, de les cueillir sans opposition.

Rivellius. Rei Agrar. Autores.

La Loi Manilia confirmoit la disposition des Loix (19) des XII Tables, au sujet des cinq pieds absolument nécessaires aux Laboureurs, pour faire tourner la charrue poussée jusqu'à l'extrêmité du sillon.

S'il restoit après le partage des terres un excédent (20) de terrein, Hyginus on l'abandonnoit aux Colons les plus Ibidem. proches pour en jouir en commun;

<sup>(17)</sup> Magis facti quam juris questio erat. Balduinus, p. 222.

<sup>(18)</sup> Glandem in alienum fundum decidentem colligere fas esto. XII Tabul. Rivellius, fol. 5, cap. xiv.

<sup>(19)</sup> De fine Lex Manilia quinque pedum latitudinem præscribit, quoniam latitudinem iter ad culturas accedentium occupat, vel circum actus aratri. Rei Agraria Aut. p. 182.

<sup>(20)</sup> Hæc variis nominibus per regiones nominantur, in Etruria Communalia vocantur; &, cum plus terræ quam datum erat, superesset, proximis possessoribus datum in commune nomine Compascuorum. Ibid. Hyginus de limitibus constituendis, p. 192.

CHEZ LES ROMAINS. 23 c'est ce qu'on appelloit Compascua, Communaux.

On lit dans une ancienne Loi (21): "Que ce champ serve de Commune; pue personne ne se l'approprie, & m'empêche qui que ce soit d'y faire paître ses bestiaux».

Il étoit encore défendu de pren-Balduinus. dre (22) en gage une charrue pour

sûreté d'un prêt ou d'une dette.

On avoit pourvu à la sûreté des Voyez le gens de la Campagne, lesquels fré—Livr. 4 des Annales de quentoient les forêts & les chemins Tacite, par écartés. Le sçavant Rychius prouve M. de la Bléterie, que, dès le temps de l'ancienne Répu-vol. 2. p. blique, il existoit en Italie un Département, Provincia, qu'on appelloit Sylvæ & Calles, (Inspection des Forêts & des Sentiers); qu'on donnoit quelques ce Département aux Consuls. Cette commission avoit pour objet

B iv

<sup>(21)</sup> Ager. compascunt. esto. neive. quasi. in eo agro. agrum. occupatum. habeto. neive. defendito. quominus. quei. velit. compascere liceat. Hyginus, p. 333. Rei Agrar. Autores.

<sup>(22)</sup> Sanè Quintilianus ipse, libr. 8, cap. 9, significat legem aliquam Romæ suisse quæ vetabat aratrum pignori accipere. Balduinus, libr. 2. p. 217.

24 DE L'AGRICULTURE de battre les bois & les routes peu fréquentées, & de protéger ainsi les Colons.

L'entretien & le repeuplement des arbres fut encore pour l'État un objet bien intéressant. Nos laborieux Ancêtres, dit Ciceron (23), s'ils travailloient pour jouir, ne s'occupoient pas si fort de ces avantages présents, qu'ils négligeassent ceux qui, tels que des fruits tardifs, ne devoient mûrir que pour la Postérité. Ils croyoient qu'il étoit de la justice de sacrisser leurs soins aux hommes qui n'existoient pas encore, & de se transmettre ainsi les uns aux autres un des plus grands bienfaits que les Habitants du monde naissant reçurent des mains du Créateur. Aussi le point de vue du Gouvernement fut toujours de veiller à la conservation des arbres.

<sup>(23)</sup> Sed iidem laborant in iis quæ sciunt nihil omninò ad se pertinere... Serit arbores quæ alteri sæculo prosint, ut ait Statius noster... Nec verò dubitat Agricola quamvis senex, quærenti cui serat, respondere Diis immortalibus qui me non accipere modò hæc à majoribus voluerunt sed posteris tradere. Cicero ae Senestute.

CHEZ LES ROMAINS. 25 On infligéa des peines aux malfaiteurs qui arrachoient ou mutiloient ces belles productions de la Nature. Nous lisons dans la troisiéme Eglogue de Virgile, que le Berger Ménalque, dans un transport de colère, ruina le Verger de Micon. Servius (24), Commentateur du Poëte, observe que c'étoit un crime capital; que le coupable étoit traité comme un voleur, dont le larcin méritoit la mort. Cette peine fut adoucie dans la suite. Une Loi des XII Tables condamnoit le Criminel à l'amende; mais cette Loi étoit plus rigoureuse à l'égard de celui qui, par malice, avoit gâté nuitamment les bleds d'autrui (25); il devoit expier sur le gibet cet attentat; si c'étoit un impubère, qui sût cou-

<sup>(24)</sup> Arbustum videre Miconis,
Atque malâ vites incidere falce novellas...
Maximum nefas, & quod ait, incidere. Fuerat autem capitale crimen arbores alienas incidere. Servius....
Latrones capite plectebantur, sicut arborum cæsores.
Clarus Syvius, p. 163.

<sup>(25)</sup> Si frucem aratro quæsitam surtim nocte paverit, secuerit ve pubes, suspensus Cereri necator, impubes verberator, noxamque duplione præstator. Schott: Note sur cette Loi dans l'Edition de Denys d'Halicarnasse, citée ci-dessus.

26 DE L'AGRICULTURE pable de cet excès, il étoit condamné à réparer le dommage, en payant le double, après avoir été battu de verges.

Quiconque brûloit méchamment la moisson (26) entassée sur l'aire, devoit périr par le feu. Celui qui jettoit un sort sur les fruits de la terre, passoit pour un scélérat, qu'on livroit à la vengeance de la Déesse tutélaire de ces fruits. Le Censeur punissoit un Colon qui négligeoit ses Labours; &, comme le dit le vieux Dupinet. Traducteur de Pline : « Les Cen-

» seurs qui étoient aussi Maîtres des » Comptes, syndiquoient asprement

» ceux qui étoient paresseux à bien

» faire labourer »

L'amélioration

<sup>(26)</sup> Qui frumenti acervum juxta acideis positum sciens d. m. ussit usserit ve, Prætoris arbitratu vinctum verberator, igne necator: Schott, cité ci-dessus. Alia lex cos capiti obnoxios facit, qui alienas segetes excantassent, aut ullis veneficiis & carminibus alienas pellicere segetes auderant: Rivellius. Je trouve dans le Privilége de cet Ouvrage, accordé par François I, en 1515, des traces d'un ancien usage. « Accordé » à Grenoble le 8 d'Aoust mil cinq-cent & quinze, & 30 de notre Régne, le premier, par le Roi, Daulphin, » vous & aultres ». Ce mot vous, défigne le Chancelier de France, comme on le voit dans la Compilation des Ordonnances de nos Rois. Vol. 5, p. 653. Vol. 10, p. 4.

CHEZ LES ROMAINS. 27 L'amélioration des terres est souvent une entreprise importante. Les premières tentatives présentent des difficultés à surmonter. Ce n'est pas assez que d'avoir du courage pour commencer des ouvrages en ce genre, il faut avoir assez de force pour les conduire au dégré de perfection dont ils sont susceptibles. Des Particuliers, avec de petits efforts, ne sçauroient faire de grandes choses. Ce doit être la tâche de l'Etat, seul capable de travailler en grand. C'étoit bien là le génie de Rome. Des obstacles effrayants dans l'exécution d'un projet, étoient pour elle une raison de plus pour les vaincre. Tout s'applanissoit devant elle.

S'agissoit-il de donner un frein à des inondations fréquentes qui ravageoient les Campagnes, & de faire sortir un vaste terrein de dessous les eaux en facilitant leur écoulement : rien n'étoit épargné; témoins le Lac d'Albe, & les Marais Pom-

ptins.

Les Colons d'Albe arrosoient leurs champs avec les eaux du Lac Albain

DE L'AGRICULTURE au moyen des Ecluses qu'ils y avoient Dionys. Halicarnass. libr. 1. pratiquées; mais ils n'étoient pas à couvert des crues extraordinaires. Les Romains, après la destruction d'Albe la Longue, & l'incorporation de son Territoire au Domaine de la République, formèrent le projet d'écarter ce malheur si funeste à l'Agriculture. Un Sçavant Moderne, qui a parcouru les bords du Lac Albain, & qui a Maison de examiné bien attentivement le local, Campagne d'Horace, observe que « le niveau de ce Lac ne

parM.Cap. » connoissoit antiquement d'autre martin , à Rome, » régle que la hauteur du cratère, 1767, vol. 1 , P. 36.

» que du temps du Siége de Veyès, » l'eau se répandit par-dessus jusqu'à » menacer la Campagne de la plus » grande inondation. L'état présent » du Lac ne sçauroit être plus diffé-» rent. Son eau n'est pas seulement » renfermée, mais très-enfoncée » dans son cratère, qui la surmonte » de presque un demi-mille. Cet heu-» reux effet, qui eut le double avan-» tage d'écarter tous les anciens » inconvénients, & de découvrir un » nouveau terrein fort considérable,

» s'opéra par le moyen d'un émissaire.

CHEZ LES ROMAINS. » On conçoit la grandeur & la beauté » d'un tel travail, dont le principal " trait est la hardiesse qu'il y eut à » aller saigner le Lac à une si grande » profondeur. La tranchée qui forme » l'émissaire, fut ouverte presque à » la racine de la Montagne qui forme » le cratère du Lac. C'est là qu'on lui » forma une bouche, sans redouter » la fureur que dût inspirer à ses » eaux, la nécessité de descendre si » bas ». M. Capmartin conjecture que cet Ouvrage doit être attribué aux Empereurs (27). Cette idée ne porte sur aucun fondement solide. Il faut remonter jusqu'au temps de la République, pour y placer cette importante opération.

L'époque du desséchement des Marais Pomptins, nous est mieux connue. Ces Marais formoient une vaste étendue, anciennement couverte de vingt-trois Villes, dont la principale étoit Suessia (28) Pometia.

<sup>(27)</sup> Voyez, ad calcem, la Note (A).

<sup>(28)</sup> Accessit aliud Italiæ miraculum, à Circæis Palus Pomptina est, quem locum xxIII urbium suisse Mutianus ter Consul prodit. Plinius, Libr. 3.

30 DE L'AGRICULTURE

Plinius.

Le Pays, traversé de Rivières, & borné par des Montagnes qui dominoient la plaine, étoit exposé aux ravages des inondations. Les Villes qu'on y avoit établies autrefois, étoient sans doute garanties par des Chaussées; mais la Nature, trop souvent supérieure à l'industrie humaine, l'avoit enfin vaincue. Tout submergé. Les Monuments Historiques n'en disent rien; mais il faut bien le supposer, puisque la République entreprit d'y faire creuser de grands canaux, pour servir de décharge aux eaux stagnantes. Le but qu'elle se proposa fut de mettre en valeur un terrein inondé, & de conquérir en quelque sorte un nouveau Pays sans faire des malheureux.

Florus.

Ce fut le Consul M. Corn. Céthégus qu'on chargea de cette belle entreprise, l'an de Rome 550 (29). Des Campagnes toutes nouvelles furent

<sup>(29)</sup> Pomptinæ Paludes à M. Cornel. Cethego Consule, cui ea Provincia obvenerat, siccatæ, agerque ex eis factus. T. Livii Decad. qua desiderantur. Epitome Flori, des Editions portent agger. Les deux Variantes sont susceptibles d'un sens analogue au sujet.

couvertes de Colons & de troupeaux. On ne sçait par quelle fatalité elles s'engloutirent encore sous les eaux qu'on avoit forcées à se retirer. Vraisemblablement ces Ouvrages ne sur rent pas conduits avec cet Artéclairé, qui préside aujourd'hui aux travaux de ce genre. Quoi qu'il en soit, Auguste, bien long-temps après, dans la vue d'étendre l'Agriculture, ordonna le desséchement de ce Marais, ut arari possent, dit Suétone.

Fl. Æmilius Scaurus, Consul en 638, étant chargé du Gouvernement de la Gaule Cisalpine, sit creuser des sura canaux destinés à recevoir les eaux libr. 5. sura canaux destinés à recevoir les eaux libr. 5. sura canaux destinés à recevoir les eaux libr. 5. sura canaux destinés à recevoir les eaux libr. 5. sura canaux destinés à recevoir les eaux libr. 5. sura canaux destinés à la Parmésan ; il donna ainsi des champs à la Culture, & il ouvrit au milieu des terres une sorte de Navigation pour la commodité des Voyageurs & le transport des denrées.

N'oublions pas ces voies Romaines qui traversoient l'Italie, & poussoient à droite & à gauche, diverses branches de routes. Il est vrai qu'on eut geoient des chemins aisés & sans obstacles; mais on envisagea aussi les facilités des voitures chargées des productions territoriales.

Plinius.

Un Gouvernement sage attache de la considération aux Arts utiles à la Société, & les Arts ne manquent pas de sleurir, s'ils sont en honneur. On faisoit tant de cas de l'Agriculture (30), qu'on donnoit aux Tribus Rustiques la préférence sur les Tribus de la Ville. C'étoit une honte & une sorte de dégradation pour un Agricole, que de passer par l'ordre du Magistrat, de sa Tribu pour entrer dans une Tribu Urbaine. Dire d'un honnête homme que c'étoit un bon Laboureur, c'étoit en faire un éloge complet. Les Citoyens qui

tenoient

<sup>(30)</sup> Rusticæ Tribus laudatissimæ; Urbanæ verò in quas transferri ignominia esset, desidiæ probro. Plinius, libr. 18, cap. 3.

Atque ut refert Cato, quem virum bonum, Co-lonum dixissent, amplissime laudasse existimabant. Ibid.

tenoient un rang dans l'Etat (31), habitoient la Campagne; les Sénateurs
menoient paître les troupeaux. Le
Préteur, après avoir labouré, se rendoit en Ville pour rendre la Justice,
& s'empressoit après l'Audience, de Propertius,
retourner à sa maison des Champs.

Caton, célébre par ses Triomphes, par sa Censure, & plus encore par ses Connoissances, Caton étoit un grand Cultivateur. Il donna au Public un Traité instructif sur l'Économie rurale, réunissant ainsi la Théorie à la

Pratique.

Après la destruction de Carthage, l'an de Rome 607, le Sénat ne se réferva des dépouilles Littéraires de libre 18, cette malheureuse Ville, que les cap. 3.

Traités concernant l'Agriculture, composés par Magon, Carthaginois.

Comme l'Ouvrage étoit écrit en langue Punique, le Sénat, pour en rendre la lecture utile aux Citoyens,

<sup>(31)</sup> Pascebatque suas ipse Senatus oves.

Jura dabat populis posito modò Prætor aratro.

Ovid. Fastor. Libr. 1.

Curia prætexto qua nunc nitet alta Senatu

Pellitos habuit rustica corba Patres.

Propert. de Urbe Roma.

34 DE L'AGRICULTURE chargea Decius Syllanus de le traduire en Latin.

Les Généraux d'Armée couverts (32) de lauriers, revenoient toujours avec un nouveau plaisir, à leurs occupa-tions champêtres. Tel sut Marcus Valerius Corvus, décoré six fois de la dignité de Consul. Ce respectable vieillard se livroit encore sur le déclin de l'âge à ce laborieux exercice. Tel fut M. Curius, vainqueur des Samnites & du fameux Roi d'Epire. Il s'étoit déja retiré dans sa Chaumière, lorsqu'il reçut avec un si noble désintéressement les Députés des Samnites, qui venoient lui offrir une somme d'or. L'illustre Camille, qui chassa les Gaulois, déja maîtres de Rome, conduisoit lui-même sa charrue.

Serranus semoit son champ, lorsqu'il reçut ordre de prendre le Commandement des Troupes; &, quand

<sup>(32)</sup> M. Valerius, cum esset actà jam ætate in agris, eosque coleret. Cic. de Senectute.

Duro quondam sulcata Camilli Vomere, & antiquos Curionum passa Ligones. Lucanus, Libr. 1.

le Viateur (33) alla annoncer à Q. Cincinnatus que le Sénat l'avoit nommé Dictateur, il trouva cet illustre Personnage couvert de poufsière & de sueurs, la main appesantie sur le manche de l'instrument aratoire, préparant son terrein aux semailles. C'étoit alors que la terre, pour rendre ici les expressions poëtiques de Pline (34), prenant plaisir à être cultivée par des Charrues couronnées, & par des Laboureurs triomphants, produisoit des fruits en abondance.

Florus.

Plinius

Ce goût & cette considération pour l'Agriculture prenoient leur source dans le système politique conçu par Romulus, & si bien saisi par les Rois ses successeurs. Tels étoient les encouragements que le Gouvernement

<sup>(33)</sup> Q. Cincinnatum, Patricium virum, innixum aratro suo Lictor in ipso opere reprehendit. Expeditione factà, redit ad boves triumphalis Agricola. Florus, Libr. 1. Cap. 11. Nequid à rustici operis imitatione cessaret, victos, more pecudum, sub jugo misit. Ibid.

<sup>(34)</sup> Quanta ergò erat tantæ ubertatis causa? Ipsorum tunc manibus Imperatorum colebantur agri, gaudente terrà vomere Laureato & Triumphali aratore. Plinius, Libr. 18, Cap. 3.

36 DE L'AGRICULTURE donnoit à la culture; ce qui la rendit si florissante. L'Agriculture de son côté valut au Gouvernement des avantages bien précieux.

ce de l'A-

20 Influen- Comme il n'est point de Société ce de l'Agriculture
fur le Gou- subsistances, il n'y aura jamais, sans
fur le Gou- subsistances, des hommes assemblés. vernement. N'étoient-ce pas les Laboureurs qui faisoient couler les sources de ces subsistances au milieu de Rome? En cultivant pour eux-mêmes, ils cultivoient pour les autres. Ils entretenoient l'abondance en raison de la population. Leur vie simple & frugale, en consommant beaucoup moins, multiplioit en quelque sorte les aliments, parce qu'elle en rendoit la consommation plus étendue, plus facile & moins couteuse.

La population même, sans laquelle un Etat ne peut prospérer, devoit aux Agriculteurs son principal accroissement. La Campagne donnoit à l'Etat des Sujets plus nombreux, & remplissoit ainsi le vuide que la mort laisse tous les jours dans la Société. Le terrein s'agrandissant par la Conquête, la distribution des terres demandoit de nouveaux Cultivateurs, qui, par la fécondité des mariages, étendoient les moyens de satisfaire les premiers besoins de la vie; ce qui ne sçauroit avoir lieu dans l'enceinte des Villes.

Autre avantage d'un grand prix. Une République guerrière n'avoit pas de plus grand moyen, pour s'assurer des succès dans les Expéditions Militaires, que d'avoir un corps de Troupes (35) braves, & sur-tout d'une forte constitution. Tels étoient les Agricoles Romains; toujours exposés à l'intempérie de l'air & à la rigueur des saisons, toujours livrés à des exercices pénibles. Ils devoient avoir, au-dessus des Habitans de Rome, plus de force physique & plus d'énergie dans l'ame, & cet ascendant qu'une éducation mâle prend toujours sur des hommes sédentaires. Ils soutenoient bien mieux les fatigues d'un Siège, d'une marche forcée,

Varro,

<sup>(35)</sup> Utrumque consecuti sunt ut cultura agros fœcundissimos haberent & ipsi valetudine sirmiores essent. Varro, Libr. 3.

38 DE L'AGRICULTURE d'un campement incommode; familiarisés avec la peine, ils supportoient tout & souffroient peu. Accoutumés à poursuivre les bêtes féroces, à lutter souvent contre elles, l'épieu à la main, lorsqu'elles se jettoient sur les troupeaux, ou qu'elles ravageoient des terres ensemencées, ces hommes qui bravoient le danger, vis-à-vis des féroces Habitans des bois, attaquoient l'ennemi de la Patrie avec autant d'intrépidité qué d'audace. At ex Agricolis & viri for-Cato, p. 1. tissimi, & milites strenuissimi gignuntur.

libr. 3,

Ode I.

De là ces victoires & ces triomphes si glorieux au nom Romain. Ecoutons sur ce sujet, le Poëte ami & favori de Mécène; il s'écrie avec la plus vive sensibilité de cœur, & avec les Horatius élans de sa verve : « Romains, ces » Guerriers qui rougirent les Mers du » sang des Carthaginois, qui défirent » les Armées de Pyrrhus, du grand » Antiochus, & du barbare Annibal; » ces Guerriers étoient des Labou-

» reurs endurcis aux travaux. Une vie » laborieuse donnoit à leurs enfans

» un corps robuste & sain. Une disci-

"pline austère, sous les ordres d'une pline austère, sous les ordres d'une préparoit ainsi à l'Etat une Milice nerveuse, bien propre à la défense de ses Foyers (36).

In pace à rusticis Romanis alebantur, & Varro, in bello tuebantur. C'est encore la libr. 3.

pensée de Columelle: Hoc semper du- Columella, plici studio floruisse vel defendendi, vel libr. 1.

colendi patrios quasitosque fines.

C'étoit sous ces toîts rustiques que se formoient de vrais Citoyens. En effet, une chose de la plus grande importance (37) pour le bien d'un Gouvernement, c'est la paix qui doit y régner. Il ne se fortisse sur sa base, qu'à mesure que les individus sont disposés à respecter l'Ordré public. Les Tribus rustiques, concentrées dans les détails champêtres, chérissoient la Paix & les Loix qui la donnent; sans ambition, jamais troublées par des passions tumultueuses, & par

Duxit aratores sub juga curva boves. Tibull. Libr. 1. Eleg. 11.

<sup>(36)</sup> Sæpè ferâ torvos cuspide fixit agros.

Ovidius, Libr. 2. Artis Amat.

<sup>(37)</sup> Agricolas quibus optatissimum est otium. Cic. ad Attic. Libr. 7. Epist. 7. Intereà Pax arva colit. Pax candida primum

40 DE L'AGRICULTURE

conséquent sans intrigues; ce n'étoit pas dans l'obscurité de leurs Chaumières qu'on ourdissoit des trames Cato, p. 1. contre l'Etat. Minime que male cogi-

stica.

tantes sunt, qui in eo studio occupati sunt.

Plaute, qui dans ses Drames Comiques, nous trace la peinture des mœurs de son siécle, met sur la scène un mari & une femme qui ne sont pas d'accord. Dorippe, qui aimoit le séjour de la Campagne, dit à son mari:

Mercator.

« On mene une vie plus régulière, plus » tranquille aux Champs, que dans les » Villes. Est-ce, réplique brusquement » Lysimachus, que vos Campagnards » n'ont rien à se reprocher? Loin des

» grands intérêts, répond Dorippe, ils » sont exempts des passions vives &

» emportées qui agitent les Habitants

» des Villes (38) ».

Telle étoit chez les Romains la double influence du Gouvernement sur l'Agriculture, & de l'Agriculture sur le Gouvernement.

<sup>(38)</sup> Pudicius. faciunt illi quam qui non fiunt rustici. Numquid non delinquunt rustici? Ecastor minus Quam Urbani, & multò minus malum quærunt sibi, Mercator, Actus 4, Scena 3.

## SECONDE PARTIE.

ÉTAT DE L'AGRICULTURE,

relativement aux Mœurs.

Les Romains, dans les premiers 1° Influentemps (39) sur-tout, Cultivateurs par ce de l'Agriculture état, & Soldats quand la Patrie de-sur les mandoit leurs services, vivoient dans mandoit leurs services. Ils étoient trop occupés pour être voluptueux. Les plaisirs purs leur suffisoient. Ils ne Georg. libr. connoissoient ni ruses ni obliques dé-2 tours, & nescia fallere vita. Leur nour-maximus. Maximus. Maximus. Maximus. Maximus. Ovid. consistoit (41) dans la possession d'un

<sup>(39)</sup> Majores nostri quùm terram colerent, piam & utilem agere vitam credebant. Varro, Libr. 3, Cap. 1.

<sup>(40)</sup> Fuit illa simplicitas Antiquorum in cibo capiendo; erant adeò continentiæ attenti, ut frequentior apud eos erat pultis usus quam panis. Val. Max. Libr. 2, Cap. 5.

<sup>(41)</sup> Grandes fumabant pultibus ollæ.

Juvenal. Satyr. 14.

Aut pecus aut latam dives habebat humum.

Ovid. Fast. Libr. 5.

42 DE L'AGRICULTURE troupeau, & d'un terrein un peu étendu. Dans les habitations, tout (42) étoit rustique, & sans autres orne-Amyot, ments que ceux de la Nature. « De Traduct. de » toutes les maisons que Marcus Cato Plutarque. » avoit aux Champs, il n'y en avoit » pas une dont les murailles fussent Horat. » ni crépies, ni enduites ». Les Loix Propert. vouloient qu'on (43) se contentât d'une maison de terre ou de briques élevée au hazard.

M. du Saulx , Tradu&.de Juvénal.

Juvenal, dont la verve s'enflamme avec tant de noblesse, & trop souvent avec tant de causticité pour les intérêts des Mœurs, Juvenal fait tenir ce langage à un Agricole de l'ancien temps. « Mes enfans, sçachez vous » contenter de ces cabanes, de ces » côteaux; gagnons notre pain en

Roma nisi immensum vires promosset in orbem, Stramineis esset nunc quoque tecta casis. Ovid. Amorum, Libr. 2, Eleg. 9.

<sup>(42)</sup> Cætera luxuriæ nondum instrumenta vigebant.

Idem.

<sup>(43)</sup> Non fortuitum spernere cespitem
Leges sinebant. Horat. Libr. 3. Ode 3.
Non fuit opprobrio sacta sine arte casa.

Propert. Libr. 4.

» labourant la terre; le pain suffit à » nos besoins; la frugalité plaît aux » Dieux ».

Ce genre de vie dut influer sur les esprits. Il se transmettoit des Chess de famille à leur race; les hommes sont ordinairement ce que l'Education les fait devenir; les mœurs des pères forment celles des enfans, de là les mœurs publiques.

La frugalité passa des Champs dans la Ville; du lait épaissi au feu avec la farine (Puls) des mêts les plus communs, assaisonnés de sel, faisoient

tous les plaisirs de la table.

Les femmes des Tribus rustiques, occupées des soins (44) du ménage, étoient regardées comme des modéles de chasteté & de pudeur. La sainteté du Mariage étoit un des caractères les plus marqués de ces Tribus. Les liens de la Société conjugale ne se

Horat.

Horat. Libr. 5, Ode 1.

Et poterit dici sustica, si qua proba est.

Ovid. Remed. Amoris.

Quod si pudica mater in partem juvans
Domum atque dulces liberos
Sabina qualis, aut perusta solibus....

44 DE L'AGRICULTURE relâchoient pas. Une chose bien digne de remarque, c'est que l'innocence des mœurs champêtres fit sur les âmes des impressions avec une telle force de sentiments, que Spurius Carvilius devint à Rome un objet d'ignominie L'an de & de haine pour avoir donné le pre-

Rome 522. mier, le spectacle du divorce.

La principale occupation des femmes de la Campagne, étoit la filature (45); devoir qu'elles ne pouvoient négliger, & qui devint pour la Ville un usage général. Dans le temps même où le luxe fit disparoître Brissonius. l'ancienne simplicité, on conservoit encore dans la cérémonie des Nôces le simulacre de cet usage champêtre. La quenouille, le fuseau & le peloton de laine étoient du cortége. La filature, cet exercice propre des femmes élevées à la Campagne, fut pratiquée par Caïa Cæcilia, femme de Tarquin

l'ancien; elle passa pour la plus habile

Fileuse de son temps. Il s'établit à ce

<sup>(45)</sup> Undè factum est ut nubentes virgines comitaretur colus compta cum fuso & stamine. Brissonius de ritu Nuptiarum, p. 37. Postes verò januæ lana, rangi à nubentibus consueverant. Ibid,

fujet, une coutume qui prouve bien Brissol'influence de l'exemple. Une nouvelle mariée, posant le pied sur le seuil de la porte de son mari, répondoit à celui qui lui demandoit son nom, je m'appelle Caïa, c'est-à-dire bonne Fileuse.

L'Orateur Romain, dans son Plaidoyer pour Roscius d'Amérie, s'adressant à l'Accusateur de son Client, Cicero, lui dit: « Cette vie champêtre, que pro Roscio » par un insultant mépris vous traitez

» de grossière, nous a fait connoître la

» sage & conomie, l'amour du travail &

» l'exacte probité; elle nous a ensei-

» gné encore à pratiquer ces vertus

» morales (46) ».

Ce qui opéra une si grande influence sur les esprits, ce sut le nom d'Agricole, lequel emportoitalors une idée de respect & de considération. Ce qui est respecté devient honorable; aussi se fit-on un honneur d'imiter les Cultivateurs. M. Curius, assis sur un banc dans sa chaumière, dit sière-

cas, parcimoniæ, diligentiæ, justitiæ magistra-est. Cic.

46 DE L'AGRICULTURE

val. Max. ment, qu'il aime mieux faire la Loi aux Riches que d'être riche lui-même. Curius, par ce noble mépris des richesses, apprenoit à ses Concitoyens à les mépriser.

Fabricius refuse de grandes sommes

thid. libr. & des Ésclaves à son service. Il se de continue à marcher sans suite, accompagné de sa seule vertu, sine pecunià prædives, sine usu familiæ abundè comitatus. Des sentiments si généreux devoient exalter tous les cœurs. La pauvreté de ce Laboureur estimée, & ennoblie par l'estime générale, sur présérée à

l'opulence.

Ces illustres Campagnards qui joignoient à l'éclat des honneurs Consulaires & des Ornements triomphaux, le mérite de soutenir avec dignité un état de médiocrité réduit au nécessaire physique, ces Héros de la tempérance & de la frugalité, fortisioient dans les esprits cette austère manière de vivre; leur exemple se reproduisoit dans le Public, & devenoit la régle de la multitude; telle est la force de l'esprit d'imitation.

CHEZ LES ROMAINS. 47 Les Arts Méchaniques ne sçauroient s'allier avec l'Agriculture; celle-ci est un cercle de travaux qu'il faut sans cesse parcourir, en fournissant toujours la même carrière. Des hommes courbés sur les sillons ne pouvoient donc être Artisants. Ils mépriserent les Métiers, qu'on abandonna aux Esclaves. Ce mépris devint un préjugé de Nation, qui subsistoit encore du temps de Virgile. Romains, laissez aux Artistes Etran-» gers le talent de donner de la vie à » l'airain & au marbre. De tous les » Arts, un seul est digne de la Ma-» jesté de Rome, cons.

» Destins des Empires, & de donner Virgilius, Eneid. » jesté de Rome; c'est d'agiter les

libr. 6.

Hæ tibi erunt artes.

Telle fut l'influence de l'Agriculture sur les Mœurs. Comme dans le monde moral, ainsi que dans le monde physique, il y a toujours action & réaction, les mœurs à leur tour pésèrent sur l'Agriculture.

Après la guerre des Tarentins & la 2° Influen-défaite de Pyrrhus, il se sit dans les Mœurs sur esprits une révolution étonnante. l'Agricul-

48 DE L'AGRICULTURE Les anciens principes s'affoiblirent. De séduisantes nouveautés donnérent de fausses idées. Ce fut une autre manière de voir & de sentir. En un mot, la trempe des âmes ne fut plus la même (47). Les superbes dépouilles des Peuples vaincus avec le Roi d'Epire, les superfluités élégantes des Tarentins éblouirent les yeux des Romains, & dévelopèrent ce germe funeste de cupidité, caché dans le cœur de l'homme, & ce goût de volupté que les grands Ecrivains de Rome déplorent avec tant d'éloquence.

Les richesses amenèrent les plaisirs & les jouissances, qui ne manquent jamais d'énerver l'ame, fût-elle d'une trempe mâle & vigoureuse. Les vertus s'affoiblirent par dégrés, & s'anéantirent enfin (48). Ce grand

changement

<sup>(47)</sup> Corrupti mores depravatique sunt admiratione divitiarum. Cic. de Officiis, Libr. 2, Cap. 21. Illæ opes atque divitiæ afflixêre sæculi mores, mersamque vitiis suis quasi sentina rempublicam pestem dedere. Florus, Libr. 3, Cap. 12.

<sup>(48)</sup> Ante hunc diem nihil nisi pecora Volscorum; greges Sabinorum, carpenta Gallorum, fracta Samni-

changement dans les mœurs influa sur toutes les branches de l'Administration, & l'Œconomie rurale en ressentit les atteintes. De la corruption générale, comme d'une source empoisonnée, sortirent des fléaux sunesses à l'Agriculture, l'esprit de domination, le luxe, l'amour & l'avidité des richesses.

Tant que Rome sit la guerre contre de dominades Peuples voisins, ces Expéditions de dominaMilitaires se terminoient en peu de
temps & avec peu de monde. Si l'on
prenoit le glaive pour se rendre sur
un champ de bataille, on le déposoit
bientôt pour reprendre la charrue;
l'Agriculture ne s'en ressentoit pas.
Mais, quand la République, toujours
agitée par la manie de s'agrandir,
forma des entreprises de la plus grande
importance, il fallut mettre sur pied
de grands corps de Troupes, & les
renouveller souvent. Les Aigles Romaines surent portées au-delà des
limites de l'Italie. On vit la guerre

tum arma vidisset.. Tu si captivos aspiceres; si pompam, aurum, purpura, signa, Tabulæ, Tarentinæque deliciæ. Idem, Libr. 1.

D

50 DE L'AGRICULTURE succéder à la guerre; après avoir vaincu, on voulut encore vaincre. Ce ne fut plus qu'un enchaînement de Marches, de Siéges, de Batailles, d'Invasions. Les Soldats, presque toujours hors de leurs Foyers champêtres, ne pouvoient vacquer aux travaux des Champs. Tant de Victoires brillantes, remportées de toutes parts, allumèrent de plus en plus la passion des armes. On pouvoit tout oser; on osa tout; & les brigandages d'une Nation s'appelloient de la Gloire. On oublia des-lors cette gloire œconomique, qui sçait agrandir un Etat par l'amélioration des biens-fonds, & qui donne tout, sans rien détruire.

Uniquement épris de l'éclat Militaire, ces Laboureurs guerriers n'aimèrent plus que ce qui avoit de l'éclat. Les occupations rustiques n'eurent plus pour eux les mêmes attraits; ils laissèrent peu à peu les Champs se hérisser de ronces. Avec quelle vivacité (49) de couleurs Virgile nous

Tot bella per orbem.

Tam multæ scelerum facies. Non ullus aratro
Dignus honor. Squallent abductis arva Colonis,
Et curvæ rigidum falces curvantur in ensem.

Georg. Libr. 1.

peint le délaissement des terres productives! « La Guerre étend ses ra» vages par-tout; les Champs sont
» négligés; les Campagnes, sans La» boureurs, deviennent stériles, & du
» fer qui creusoit les sillons, nous
» forgeons des instruments meur» triers.».

Le luxe fut un autre fléau de l'A-20 Le Luxe. griculture; il agit trop puissamment sur le caractère des hommes; il les rend paresseux, indolents, ennemis du travail, uniquement passionnés pour les agréments de la Société. Les pénibles exercices de la Culture, doivent être pour ces hommes bien repoussants. La mollesse sit naître de prétendus besoins qu'elle multiplia: Les Citoyens d'une classe inférieure commencèrent alors à négliger les Champs, & vinrent dans la Métropole exercer leur industrie sur les Arts frivoles. Dès-lors les Terres furent moins travaillées, par ce qu'il y eut moins de bras pour les remuer.

La vanité, compagne inséparable du luxe, cherchoit à s'étaler par un vain appareil de magnificence. Ce

Dij

52 DE L'AGRICULTURE n'étoit pas au milieu des guêrets qu'elle pouvoit se satisfaire. La vie champêtre, simple & modeste, ne présentoit qu'un séjour d'ennui pour des ames jalouses de l'ostentation qui veut s'annoncer. On vouloit figurer sur le Théâtre de Rome; il fallus renoncer à la solitude & aux soins immédiats que les Propriétaires avoient toujours donnés à leurs Domaines ruraux. Columelle se plai-De Re Ru-gnoit de ce changement. « Nous avons » donc abandonné la faulx & la char-» rue pour fixer notre séjour dans les " Villes. Nos mains n'ont plus d'autre » exercice que celui d'applaudir au » Théâtre & au Cirque, au lieu de

» les employer aux Labours & à la » culture des Vignobles ».

On abandonna la régie des Domaines à des Serfs ou à des Fermiers; les premiers, presque relégués dans la classe du bétail qu'on nourrissoit, travailloient sans motif. Le travail de ces Etres infortunés étant sans prosit, devoit se faire avec cette lenteur & ce découragement qui refroidit des hommes sans prétention, & sans espérance de salaire. Coli rura Plinius ab ergastulis pessimum est & quidquid sit libr. 18, à desperantibus. Les saçons, qui doivent aider les efforts de la Nature, étoient souvent négligées ou malfaites, & la terre devoit resuser au moins la surabondance de ses productions. Rien n'est plus vrai que la maxime d'un Ancien: La présence du Colum. Maître améliore son Champ; maxime dont un Poëte (50) a senti Ovid. toute la vérité.

Lorsque les Propriétaires étoient eux-mêmes Agricoles, les pertes causées par divers accidents ou par ignorance, étoient réparées par un redoublement d'efforts & d'activité. Mais la négligence (51), la mauvaise volonté ou les rapines sourdes des Serfs-Laboureurs, faisoient à leur Maître un tort irréparable.

<sup>(50)</sup> Præsentiam domini profectum esse agri. Columella... Cum agrorum possessoribus antiquo more administrarentur, minus jacturæ patiebantur res rusticæ, nam industria dominorum multa pensabat. Idem.

<sup>(51)</sup> Negligentia servi aut rapacitas intervenit. Id. Neglectus domino pauca ferebat ager. Ovid. Fast. Libr. 2.

54 DE L'AGRICULTURE

Les Citoyens, sédentaires à Rome, établirent l'usage de donner leurs biens-fonds à ferme, en argent ou en denrées, dont on stipuloit la quantité. Le Fermier Solonus, encouragé par l'espoir du bénésice, dût à la vérité s'intéresser à l'exploitation de sa Ferme; mais cet avantage particulier ne donnoit pas plus d'accroissement à l'Agriculture, qui n'embrassa pas plus de terrein. En effet le Fermier toujours avide, dans tous les temps & en tous les lieux, ne se nourrit que de l'espérance du gain, écarte toute idée de dépense relative à l'amélioration; il laboure ce qui a été cent fois labouré; sa main ne s'imprime que sur les meilleures piéces d'un champ qu'il épuise, & laisse les moins bonnes aux plantes inutiles; il ne défriche pas un sol dont il déguerpira un jour; & ce n'est que par les défrichements qu'on peut augmenter la masse des productions territoriales.

Le faste orgueilleux porta bientôt d'autres coups à l'Agriculture. La folie des Maisons de Plaisance devint

CHEZ LES ROMAINS. un mal épidémique. Cicéron ne put s'en préserver, quoique ce grand homme eût été formé sur le modéle des mœurs anciennes. Il nous apprend lui-même que sa belle maison d'Arpinum n'étoit, du temps de son Ayeul (52), qu'une Métairie dans la simplicité antique.

Le Territoire de Rome, c'est-àdire l'Italie (53), sembla disparoître sous des Edifices superbes, très-nombreux & d'une grandeur immense, Villas in urbium modum ædificatas. La Sallust. in Maison de Plaisance de Lucullus, Catilin. avec des dépendances très-étendues, n'avoit presque pas de terres pour les Labours; ce qui fait dire à Pline:
« Scévola avoit des champs sans libr. 18, » maison, & Lucullus, des maisons cap. 6.

<sup>(52)</sup> Hanc vides Villam ut nunc quidem est, lautius ædificatam; sed hoc ipso in loco, cum avus viveret & antiquo more, parva esset Villa. Cic. de Legibus, Libr. 2. M. Capmartin prétend que Cicéron avoit 19 Maisons de Campagne.

<sup>(53)</sup> Illa disceptatio tenebat quòd Consul in Sicilia se M. Valerium qui tunc Classi præesset, Dictatorem dicturum esse aiebat; patres extra Romanum agrum, cum autem in Italia terminari, negabant Dictatorem dici posse. T. Livius, Libr. 7, Decad. 3.

56 DE L'AGRICULTURE

» sans champs: cum Villa Scevolæ » fundus careret, Villa Luculli agro». Tout y étoit sacrissé au luxe, & rien à sa vraie destination. C'étoit une sorte de larcin fait à la subsistance du Public.

Martial raille d'un ton plaisant sur ce mauvais goût, qui depuis long-temps dénaturoit les objets en transportant, pour le dire ainsi, les Villes Martialis, au milieu des Campagnes. « Du haut Epigr. 57, » de votre Pavillon, on ne voit que s'odes lauriers stériles & des arbres plaines que les gerbes devroient » les plaines que les gerbes devroient » couvrir. Priape, le Dieu Tutélaire » des fruits, n'a rien à garder. Vous » faites venir de Rome vos provisions » de bled. Cela doit-il se nommer

» de bled. Cela doit-il se nommer » une Maison des Champs? Non. » C'est une Maison de Ville, loin de

» la Ville. Rus hoc vocari debet, an

» domus longè »?

Bientôt les nouveaux Edifices

Horat. » qui s'élevent, dit le Poëte dans les

libr. 3, Ode » transports de son indignation, lais
» seront à peine des terres à labourer.

» De quels prétextes pouvons-nous

CHEZ LES ROMAINS. 57 » colorer de pareils abus, tant de fois » condamnés par Caton, & par nos » Législateurs ». Les gestations, ou avenues, étoient de plusieurs milles en longueur ou en détours. Le sol se perdoit sous des piéces immenses d'eau. Ces eaux étoient asservies au plaisir du Maître, & à l'ornement des Jardins. On aima avec passion la Alexander ab Alexan. Culture de pur agrément (54). On libr. 3, cap. metroit du goût & de la volupté où 25. l'on se contentoit anciennement de faire naître l'abondance. On recherchoit avec empressement des Jardiniers Décorateurs, Topiarii, qui pre-Q. Fra-noient soin des berceaux de verdure, trem, libr. 3! de treillage, & qui sçavoient tailler Epist. 1. le bouis, le mirthe, & donner aux arbustes & aux arbres des formes élégantes.

"De tous les arbres que vous cul"tivez avec soin, dit le Censeur du Horat.
"luxe, le Cyprès, si détesté des Ode 12.
"vivants, suivra seul son Maître.
"Le Plane, qui forme sa voûte au

» sommet des airs, & qui n'a d'autre

<sup>(54)</sup> Voyez, ad oalcem, la Note (B).

3 DE L'AGRICULTURE

» avantage que de donner une ombre » agréable, sera préféré à l'Ormeau » utile à soutenir la Vigne. La » Violette, le Myrthe & cent autres » Fleurs parfument des Vergers (55), » où les Oliviers produisoient un re-» venu considérable à leur ancien » Maître ».

Cicéron, qui ne s'étoit pas trop roidi contre le torrent, mais que son cœur ramenoit sans cesse à l'ancienne simplicité, Cicéron dit, au sujet de la Maison de Campagne de son frère, que c'étoit une maison de Philosophe, c'est-à-dire qu'elle n'étoit propre qu'à relever la folie des autres maisons (56).

Varro, libr. 1. On objectera peut-être que ce n'est là qu'une exagération, puisque, suivant le témoignage de Varron,

(55) At postquam platanis sterilem præbentibus umbram Uberior quavis arbore venit honos.

Ovid. de Nuce.

Nostrascilicet nemora nostræque Villæ tuebuntur?

Tacit. Annal.

(56) Quamquam ea Villa quæ nunc est, tamquam Philosophia videtur esse quæ objurget cæterarum Villarum insaniam. Cic. ad Q. Fratrem, Libr. 3, Epist. 1.

CHEZ LES ROMAINS. l'Italie n'étoit qu'un grand Verger. Tota arboribus consita est, ut tota pomarium videatur. Mais un Verger n'est pas pour fournir aux subsistances. Il est plutôt pour la délicatesse que pour la nourriture. Les soins qu'on donne aux arbres fruitiers ne sont pas la Culture en grand; c'est celle qui fait germer les grains pour nous alimenter, le lin & le chanvre pour les toiles, les divers simples pour les teintures, les plantes des prairies pour nourrir les troupeaux qui nous fournissent la laine; c'est elle qui multiplie les animaux utiles. Ces fruits délicieux, si estimés des voluptueux de Rome, remplaçoient-ils ces avantages? Quand on préfère un fruit à un épi, il faut que l'Agriculture tombe dans un état de langueur.

On porta plus loin le délire; on la déshonoroit. Cicéron, avec le langage du cœur & de la raison, reproche (57) à l'Accusateur de son

<sup>(57)</sup> Vitamque hanc rusticam honestissimam & suavissimam probro & crimini putas esse oportere. Cicero, pro Roscio Amerino.

Client, d'avilir par les plus grossières injures, l'ordre des Citoyens, le plus honorable, distingué sur-tout par la douceur des Mœurs & du Commerce dans la Société.

3° L'amour & l'avidité des Richesses.

L'avidité des richesses mit le comble au mal. Le luxe, qui se fait sans cesse de nouveaux besoins, cherche les moyens de les satisfaire. Quand la source des revenus est tarie, elle creuse sourdement & va puiser dans les sources d'autrui; la soif de l'or qui la tourmente ne s'étanche jamais. Ces hommes fastueux qui, dans la corruption générale des mœurs, se trouvèrent chargés de la manutention des Loix, en abusèrent pour les faire servir d'instrument à leurs passions. Le mal est alors sans reméde; car il n'est pas possible d'employer la Loi pour le combattre, puisqu'il se couvre de l'Egide même de la Loi. Les Citoyens pervers établirent principalement l'espoir de leurs rapines sur la denrée la plus nécessaire à la vie. Ce fut cette belle branche d'Agriculture qu'ils entreprirent de flétrir & de mutiler, armés du nom facré de l'Autorité.

CHEZ LES ROMAINS. 61 Cicéron expose au grand jour les infâmes procédés de Verrès, Préteur de Sicile; &, malheureusement pour la République, il y avoit bien des Verrès départis dans les Provinces. Ces hommes vils reprenoient sur la Campagne tout ce que leur avoit coûté l'ambition de parvenir aux grands Emplois, tout ce que leur coûtoit encore l'amour des plaisirs, les prodigalités & les folles dépenses. "Depuis que les Romains sont de-» venus les Maîtres de l'Univers, » ils ne se lassent jamais d'acquérir, » ni de dissiper. Leurs faux besoins » toujours renaissants, toujours insa-» tiables, ne se refusent à aucune » injustice » (58).

Ovidius

On levoit dans les Provinces, un tribut de bled en nature; c'étoit le dixiéme de la récolte, & qu'on appelloit Frumentum Decumanum. Ce bled devoit être transporté à Rome,

<sup>(58)</sup> Ut tetigit summa vertice Roma Deos,
Creverunt & opes & opum suriosa cupido,
Et, cum possideant plurima, plura volut.
Quærere ut absumant, absumpta requirere certant.

Ovid. Fast. Libr. 1.

## 62 DE L'AGRICULTURE

Antiquitanarum Annales, libr.

Rosinus, pour être vendu par le Censeur, ou tum Roma-le Gouverneur de la Province le vendoit lui-même aux Fermiers de l'Etat, Publicani, lesquels en devoient compter aux Magistrats chargés de la Caisse publique, Ærarium.

Dans les Pays de Conquêtes, on étoit obligé de fournir une certaine quantité de grains, à raison de tant par arpent: Frumentum emptum. Le prix en étoit réglé par le Sénat. Cet approvisionement devoit servir aux distributions qu'on faisoit au Peuple.

Il falloit fournir au Gouverneur, pour l'entretien de sa maison, un certain nombre de muids de bled, Modios, dont il régloit lui-même le prix. Enfin, il étoit d'usage de faire au Gouverneur un présent en grains, Frumentum Honorarium.

Ici commencent les rapines destructives de l'Agriculture. Après la récolte, les Employés à la perception des grains (59), ne permet-

<sup>(59)</sup> Malo enim plus dare, quam non mature ex area tollere . . . Ex area, nisi pactus esset arator, ne tolleret ... In cellam, quòd sumi oportet æstimasse

CHEZ LES ROMAINS. 63 toient pas qu'on enlevât de l'aire, ou du grenier, la plus petite quantité, avant qu'on eut payé ce qui étoit dû à l'Etat. Le Laboureur étoit toujours disposé à s'acquitter; mais l'avarice affectoit des longueurs & des retardements. Le Colon ennuyé, pressé de vendre, offroit de l'argent ou une quantité quelconque de grains. Quelquefois on le chicanoit sur la qualité de ces grains qu'on rebutoit. Il falloit bien, pour les faire accepter, donner quelques mesures de plus; ou compenser avec de l'argent, la prétendue mauvaise qualité de la denrée.

Le bled, qui étoit acheté pour le compte de l'Etat, s'achetoit au-dessous de sa valeur. La cupidité avoit imaginé un moyen de gréver encore le Vendeur, pour se procurer un nouveau bénésice; c'étoit de l'obliger à transporter les grains vendus (60),

Idem.

& pecuniam pro frumento abstulisse. Tu civitatum Siciliæ vulgò omne frumentum improbas. Cic. in Verrem. Actio 22. Cicero,

<sup>(60)</sup> Secuti sunt avariores Magistratus qui instituerunt in difficillima loca, asportandum frumentum importare, ut vecturæ difficultate ad quam vellentæstimationem, pervenirent. Cic. Ibid.

64 DE L'AGRICULTURE aux dépôts les plus éloignés. Pour se rédimer de cette corvée, il falloit satisfaire avec de l'argent l'avarice

des Chefs & des préposés.

Le Gouverneur, dans ses achats, régloit sur ses intérêts, le taux qu'il vouloit y mettre; & c'étoit presque toujours avec perte pour le Vendeur. Les présents en denrées, étoient des présents de nom, & des extorsions dans la réalité. Ces vexations frappoient tout à la fois sur le Cultivateur & sur l'Industrie champêtre. La

raison en est simple.

C'est le bénésice du travail qui fait travailler. L'industrie est plus ou moins active relativement au plus ou moins de prosit qu'on a droit d'attendre. L'intérêt est le père & le premier mobile des Arts; sans cet être créateur, rien ne sort du néant, ou tout y rentre. Le Cultivateur, qui voyoit le fruit de ses peines anéanti, devoit tout naturellement être découragé, & n'achever pas le sillon commencé. Le grain s'échappoit à peine de ses mains pour séconder les champs. Eh! quel homme sensé peut vendre inutilement

CHEZ LES ROMAINS. inutilement ses sueurs à la terre (61)? La non-valeur ôte le goût du travail, puisqu'elle en fait perdre le fruit.

Les bornes des Champs, qui avoient été si fort respectées dans les beaux jours de la République, cessèrent de l'être, lorsque l'avidité des richesses fit disparoître le régne des vertus. Ce n'étoit plus la Loi, mais la passion Dionysius de s'agrandir qui bornoit les posses-Halicarn. sions (62). Le Patron empiétoit sur 22. les terres de son Client; car il est dans la jalousie d'une cupidité rassassée de biens, de s'indigner contre les jouissances d'autrui. Ainsi les Propriétaires foibles par état, se trouvoient réduits à une diminution de Culture.

L'avidité des richesses opposa encore un nouvel obstacle à l'amélioraHoratius. Ovidius.

<sup>(61)</sup> Nemo enim sanus debet impensam vel sumptum facere in Culturam, si videt non posse refici. Varro.

<sup>(62)</sup> Quid, quod usque proximos Revellis agri terminos, Et ultra limites Clientium Horat. Libr. 4, Ode 6. Salis avarus. Venerat in morem populi depascere saltus,. Jamque in privato pascere inertis erat. Ovid. Fust. Libr. 5.

tion des terres. Les grands Propriétaires étoient bien plus en état que tout autre, de faire fleurir l'Agriculture; avec des dépenses utilement employées, ils auroient défriché une superficie stérile, planté un bois, desséché des étangs & des marais; c'eût été pour eux une augmentation de revenus; mais le cœur toujours affamé se resusoit à l'espérance de jouir, pour une jouissance actuelle. L'usure étoit une des plus anciennes racitus, calamités de Rome. Sanè vetus urbi Annal. tibr. fænebre malum. Elle étoit pour ces riches Propriétaires une mine plus abondante que le sein sécond de la

Ces profits étoient souvent portés plus loin; ils alloient à quatre pour cent par mois.

Horat. libr. 1, Satyr. 9.

Aufidius, possesseur de grands Domaines, dives agris, donnant son argent à quatre pour cent par mois, prélevoit par avance, l'intérêt sur le capital. Scaptius, Créancier de la Ville de Salamine, en exigeoit un intérêt excessif. Pompée touchoit tous

terre. Ils plaçoient leur argent à un

pour cent par mois, unciarium fœnus.

CHEZ LES ROMAINS. 67 les mois, sur les impositions extraordinaires de la Cappadoce, trente- cie. ad trois talents Attiques, & ce n'étoit Attic. libr. pas même l'intérêt de son argent. 21. Outre les richesses immenses qu'il avoit apportées de l'Asse, après la guerre contre Mithridate, se seul argent monnoyé montoit à dix-sept Mongault. mille cinq cents cinquante talens; Voyez sur ce qui, à mettre le talent à cinq cents du liv. 2 d écus, fait 26,325,000 livres.

Brutus, ce Défenseur & Victime tout à la fois de la Liberté Romaine, étoit un très-grand Usurier: il prêtoit ad Attics son argent à gros intérêt au Roi libr. 6, Epist. 3.

Ariobarzane.

Appius, Prédécesseur de Cicéron Idema dans le Gouvernement de Cilicie, n'avoit rien laissé que ce qu'il n'avoit pu emporter. D'autres Tyrans, en sous-ordre, avoient acheve la ruine du Pays. Quel gain Pison n'avoit-il pas fait sur les bleds? Quis tibi modus, pro Sexto, frumenti honorarii.

L'esprit suit le cœur. La dépravation des mœurs empêchoit ces hommes si avides d'appercevoir les avantages qui résultent de l'Agri-

DE L'AGRICULTURE culture, ce grand principe de vie du corps Politique. Ils ne vouloient pas attendre la renaissance annuelle des fruits, la terre ne pouvant leur restituer qu'une fois l'année, les avances qu'ils lui auroient faites. La cupidité ne s'accommodoit pas des lenteurs d'une végétation fructueuse, mais sujette au dérangement des Saisons. Les Ides, échéance du paiement des intérêts, contentoient, chaque mois, la passion du profit des usures; ils ignoroient qu'il n'est nul genre de revenu plus juste que celui qui nous vient de la fertilité de la terre, de la température de l'air & de l'ordre Plin. ju- des Saisons: Nullum justius genus re-nior, libr. ditus quam quod terra, cœlum, annus

refert.

Les Gouverneurs de Provinces tiroient de grosses sommes des Villes riches, pour les exempter du logement des Gens de Guerre. Les Grands vendoient bien cher leur protection Salust. in aux Villes & aux Rois mêmes: Reges & Populos liberos nobilibus vectigal pendere. Ce prétendu Protectorat leur présentoit, chaque jour, l'occasion de

Jugurth.

parvenir à l'opulence, sans les risques & sans les soins d'une récolte. En un mot les Romains, depuis l'époque de la dépravation des mœurs, n'ayant connu que d'iniques moyens pour acquérir des richesses, négligèrent les seuls légitimes moyens de s'enrichir, le Commerce, les Arts & surtout l'amélioration de l'Agriculture; maîtres des dépouilles de l'Univers, ils parvenoient facilement, par les métaux, à toutes les jouissances, s'embarrassant peu de la fortune lente des travaux champêtres.

Les distributions publiques nuisirent Annal. libre beaucoup à la Culture des Champs. Les 3. Tribuns, mauvais Citoyens, (Turbatores Plebis) établirent l'usage de distribuer du bled au Peuple, qu'ils vouloient s'attacher, & le rendre, à son insçu, complice de leurs mauvais desseins. Si le bled haussoit de prix, un esprit de domination sourde se donnoit alors un faux air de zéle pour le bien public; mais le Sénat découvroit à travers ce prétendu motif, des vues dangereuses; ce qui causa la perte des Gracques.

E iij

70 DE L'AGRICULTURE

Ce fut C. Gracchus qui le premier donna l'exemple de ces distributions, abolies dans la suite, puis rétablies par Apuléius (63). Ces largesses supposoient ordinairement le paiement Manutius, du tiers ou de la moitié du prix, par ceux à qui on faisoit des livraisons en grains; ce qui étoit très-onéreux à l'Etat, comme l'observe Cicéron (64). Le Tribun Clodius ofa rendre ces distributions presque gratuites. Pour remplir le vuide des sommes sorties du trésor, & employées à l'achat des grains, on foula les Habitans de la Campagne. On forçoit l'Agricole à vendre fort au-dessous de sa valeur, le froment appellé

> La paresse d'une foule de Citoyens, qui se refusoient aux travaux des Champs, fut une suite de ces lar-

Emptum.

<sup>(63)</sup> Frumentum plebi dare C. Gracchus instituit. Paterc. Libr. 2, Cap. 6. Sempronia lex de frumento pauperibus, semissibus & trientibus distribuendo jubebat. Manutius, de Legib. Rom. p. 165.

<sup>(64)</sup> Illa concionalis hirudo ærarii, misera ac jejuna plebecula. Cicero ad Attic. Libr. 1, Epist. 16.

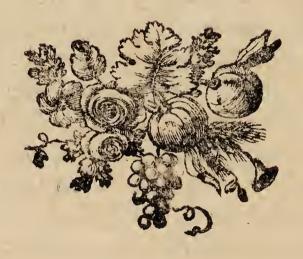
CHEZLES ROMAINS. 71 gesses. On pouvoit vivre sans travailler; on ne travailloit pas pour vivre; aussi voyoit-on fondre dans la Ville des bandes de Fainéants (65), qui venoient y jouir de leur paresse, & préférer à des exercices fatiguants une agréable oissveté. Ils ne demandoient que du pain & des Spectacles, panem & Circenses, au lieu d'aller Salust. in exercer leurs bras sur les Guérets (66). De là le mécontentement de la Populace, qui témoigna plus d'une fois de la répugnance à sortir de Rome, quand on ordonnoit qu'il seroit formé une nouvelle Colonie; c'est qu'il falloit alors céder à la nécessité du travail, & défricher, pour vivre, les terres incultes du nouvel Etablissement. Auguste qui, dans la suite, sentit le dommage que ces

Varro.

<sup>(65)</sup> Nunc intra murum ferè omnes patres familiæ irrepserunt, relictafalce & aratro, & manus moveremaluerunt in Theatroac Circo, quam in segetibus & vinetis. Varro, Libr. 2.

<sup>(66)</sup> Frumentationes publicas in perperuum abolendi quòd carum fiducia Cultura agrorum cessarer. Sueton. in Octav. Aug. Publicis largitionibus excitata plebs Urbanum otium ingrato labori prætulerat. Saluss.

72 DE L'AGRICULTURE distributions abusives causoient à la Culture, en abolit le pernicieux usage. Telle sut la double influence de l'Agriculture sur les Mœurs, & des Mœurs sur l'Agriculture.



## TROISIÈME PARTIE.

ÉTAT DE L'AGRICULTURE,

relativement au Commerce.

AGRICULTURE & le Commerce font des Arts si dépendants l'un de l'autre, qu'ils ont en quelque sorte, une existence commune; séparez-les, ils languissent; vous ne les verrez jamais fleurir. L'Agriculture avec ses productions, nourrit le Commerce; & celui-ci l'invite, par la consommation, à créer les matières d'une consommation nouvelle.

Pour connoître le rapport entre le Commerce des Romains & leur Agriculture, & terminer avec précision ce que j'ai à dire sur leur influence mutuelle, il est essentiel d'examiner préalablement, quel sur leur Commerce. La question ne peut être résolue que d'après cet examen.

Nous ne connoissons que deux sortes de Commerce. Le premier est

74 DE L'AGRICULTURE un échange de choses usuelles, entre des Particuliers, lequel roule principalement sur le nécessaire physique, sans vues générales, & sans une grande importance. C'est un trasic de proche en proche, une simple mercantille.

Le second est le Négoce en grand, cette science pratique, ce système raisonné, qui par le double avantage de l'importation & de l'exportation combinées avec intelligence, enrichit tout à la fois le Négociant & la Patrie; qui remue avec tant d'activité les bras des Habitants de la Campagne; qui donne tant de prix aux productions brutes & informes de la Nature, mais embellies & appropriées à l'usage de l'homme; qui lie enfin l'importance de l'Industrie aux destinées d'un Empire.

Les Romains n'ont jamais fait cas du Commerce. Leur institution primitive étoit fondée sur la Culture & le Métier des Armes. Ces deux Professions étoient les seules ennoblies dans l'idée de cette Nation. Quant à la Marchandise, dit Cicéron,

CHEZ LES ROMAINS. 75 celle qui se fait en détail, a quelque cicero, de chose d'avilissant, si tenuis, sordida Offic. libr. putanda est. Pour celle qui roule sur un grand trafic, on ne sçauroit absolument la blâmer, sin magna & copiosa, non est ad modum vituperanda. Il semble que Cicéron demande grace pour elle. Le Marchand, suivant Plaute, n'avoit nulle considération dans le monde: Sordidi etiam putandi qui mercantur.

La Loi Claudia défendoit aux Sénateurs tout trafic, comme une occupation qui faisoit tort à la dignité Sénatoriale (67). On ne leur permettoit même qu'un Bâtiment du port de trois cents amphores, pour transporter de leurs Campagnes voisines de la Mer, leurs propres

denrées.

Quoique les Romains n'ayent jamais entendu l'intérêt général de la Nation, relativement au Commerce,

<sup>(67)</sup> Ne Senatus, quique Senatoris pater fuisset, Maritimam navem quæ plus trecentarum amphorarum esset, haberet; id satis esse ad fructus ex agris vehendos creditum est; nam quæstus omnis patribus visus est indecorus, Rivallius, fol. LXXXVI.

76 DE L'AGRICULTURE ils ont toutefois exercé un certain trafic sur terre & sur mer. Argyrippe, dans l'Asinaria, dit à sa Maîtresse: "Le gain que j'ai fait en courant les » Mers, est fondudans votre Maison»; nam quæ in mari repperi, hîc clari bonis.

Dès l'an 259, le Collége ou Corporation des Marchands, fut établi à Rome. Avant cette époque, sous T. Livius, le Régne de Tullus Hostilius, les Marchands Romains fréquentoient les Marchés. Mercure étoit leur Divinité Tutélaire. C'est l'attribut qu'il s'arroge lui-même dans le Prologue de l'Amphitrion. En 578, on éleva trois Arcades dans le Forum, ou Place Romaine, pour mettre à couvert les Banquiers & les Marchands, dont

> Trapezitæ. Le prêt ordinaire étoit un pour cent par mois, unciarium fœnus. On sit bien quelques Loix pour le réduire

> le Forum étoit le rendez-vous. C'é-

toit ce que nous appellons la Bourse

dans nos Villes Commerçantes. Les

Gens d'affaires y trouvoient de l'ar-

gent par l'entremise des Banquiers,

Idem , libr. 42.

Idem,

libr. I.

ibidem.

à la moitié, mais les Banquiers qui refusèrent de prêter, firent fléchir la Loi. Les opérations Mercantilles étoient donc plus coûteuses par le haut prix de l'argent. Les marchandises devoient être vendues plus chèrement. Les ventes ayant bien moins d'activité, le Commerce ne pouvoit

prospérer.

Tel étoit le procédé ordinaire pour les paiemens. L'échéance, comme nous l'avons déjà observé, tomboit au jour des Ides, dies nominis, dies pecuniæ. Ceux qui achetoient à crédit, emere ad diem, stipuloient divers termes, dies annua, bima, trima, un terme d'un, de deux, de trois ans. Les Capitalistes déposoient chez le Banquier, leur argent, pour le faire valoir. Hégion, dans la Comédie des Plautus, Captifs, dit à Tyndare: « Suis moi Scena 3. » chez le Banquier; il te fera toucher » la somme nécessaire pour le rachapt » de mon fils». Cicéron payoir ses Créanciers avec des Assignations, perscriptiones, sur les Gens d'affaires ad Attic. qui négocioient avec son argent. Il libr. 5; se formoit quelquefois des Sociétés

pour des Expéditions Maritimes.
Le sévère Caton, dont la morale pratique n'étoit pas si austère, prétoit de l'argent à gros intérêt, à condition, dit l'ancien Traducteur de Plutarque, que « ces Marchands Vie de proient au nombre de cinquante, marcus Cato. » & qu'ils auroient autant de Navires; & lors il entroit dans la société pour une partie seulement.

» Société pour une partie seulement, » laquelle il faisoit manier par un

» de ses Serfs affranchis; par ainsi,

» ne mettoit-il pas tout son argent » au hazard de la Fortune, ains une

» petite partie de son sort principal,

» & en tiroit bien gros profit de

» l'usure ».

Je ne vois pas que ces Marchands connussent dans leurs opérations, les Contrats d'assurance, si utiles au Commerce, & dont l'objet est d'atténuer & de réduire en parties divisées; la masse d'une perte qui se rejette sur le grand nombre, & dont le poids total écraseroit un Particulier. Le Trasic, dans tous les Pays, a donné lieu à l'établissement des Douanes, Portoria. Il y avoit chez les

CHEZ LES ROMAINS. Romains, des Bureaux où s'acquittoient les droits sur les Marchandises. Il se commettoit bien des malversations, dans les opérations Fiscales. La cupidité est pour un Etat un fléau des plus funestes, lorsqu'elle fait le mal, au nom même de l'Etat. On trouve, au sujet des Douanes Romaines, un curieux détail dans le scavant Traité concernant les Marchandises chez les Romains. l' Acad. des

Les Bâtiments de la Marine Ro-Ins.& B.L. maine, assez grossièrement construits, & peu solides étoient, communément, de bois d'aulne, de pin; &, dans les derniers temps, de pin du Royaume de Pont (68); les mâts étoient Horatius, de cyprès. Ces Bâtiments devoient Virgilius, être d'un petit gabari, puisqu'on les mettoit à sec sur le rivage, au temps de l'Hiver, pour les lancer à l'eau, au retour du Printemps (69). Le

Pon tica Pinus Sylvæ filia nobilis.

Idem, Libr. 3, Ode 2.

Nec nautica Pinus

Mutabit merces. Virgil. Bucolic. Eclog. 4. Et fluctibus aptior Alnus. Lucanus, Libr. 3.

<sup>(68)</sup> Non huc contendit remige Pinus. Horat. Libr. 2, Ode 13.

<sup>(69)</sup> Trahuntque siccas machinæ carinas. Horae.

## 80 - DE L'AGRICULTURE

Commerce étoit donc dans l'inertie, durant la mauvaise Saison. On ne pouvoit donc former ces grandes entreprises qui demandent autant

d'activité que de continuité.

J'ose hazarder une conjecture qui ne peut être qu'un simple apperçu. Les Navires partis du Port d'Ostie, pour aller faire un chargement dans les Pays Etrangers, s'y tenoient à l'ancre, en attendant la belle Saison. Horace, qui console Astérie, lui dit:

Horatius, "Ne vous affligez pas de l'absence Ode 16. "Ne Gygès, votre époux. Les vents Horatius." favorables qui soufflent au Prin"temps, le raméneront enrichi du

» temps, le raméneront enrichi du
» Commerce de Bythinie ». Il ne
s'agit pas ici d'un homme nourri dans
la molesse, lequel redoute la Mer,
& ne veut s'embarquer qu'aux
beaux jours, mais d'un Marchand
qui, dans la crainte de perdre sa
Cargaison dans un naufrage, aime
mieux différer son retour, & gagner
moins, à cause du retardement.

Quelle fut l'époque du Commerce Maritime chez les Romains? Le

sçavant

CHEZ LES ROMAINS. 81 sçavant Huet croit qu'ils s'y appli- Hist. du quoient dès le temps de leurs Rois. Edit. de En effet, après l'expulsion de Tar-Lyon 1763. quin, & sous le Consulat de Jun. Brutus, la République sit avec les Carthaginois un Traité, qui portoit que les Marchands Romains, qui aborderoient à Carthage, ne payeroient aucun droit, à l'exception de ce qui seroit donné au Crieur & au Scribe; Polyb, libra mais que ni les Romains ni leurs 3, cap. 5. Alliés ne pourroient naviger au-delà du beau Promontoire. Voilà déjà des Loix prohibitives. Suivant un autre Traité subséquent, les Romains ne pouvoient trasiquer, ni faire des Etablissements sur la Côte d'Afrique, au-delà du même Promontoire. Il faut conclure de là 10 qu'avant l'époque du premier Traité, c'est-à-dire sous les Rois de Rome, on connoissoit déjà le Commerce Maritime, du moins, de proche en proche; car on commence toujours par naviger de près en près, avant que de hazarder une navigation lointaine. 20 Qu'Ælius Donatus, dans la Vie de Térence, s'est trompé, quand il a dit qu'il n'y avoit

S2 DE L'AGRICULTURE eu aucun Commerce entre les Peuples d'Italie & les Afriquains avant la ruine de Carthage, nullo Commercio Italicos inter & Afros, nisi post deletam Carthaginem capto.

L'observation du célébre Auteur de l'Esprit des Loix, n'est pas plus 

» Romains de jasousse sur le Négoce. " Ce fut comme Nation rivale & non » comme Nation commerçante qu'ils » firent la guerre aux Carthaginois ». Il est vrai que la passion de dominer par tout, sut le grand mobile des Guerres Puniques; cette idée étoit la seule qui tint le plus de place dans leur esprit; mais il n'est pas moins vrai que l'intérêt du Commerce n'y sur pas oublié. Le Consul Marcius, ayant annoncé aux Carthaginois la destruction de leur Ville : « Vous » devez, leur dit-il, vos malheurs » aux richesses immenses acquises » par le Commerce; en temps de » Paix même, n'avez-vous pas pillé T. Livius. » nos Marchands »? On voit ici que la République faisoit entrer en considération le Commerce qui avoit

enrichi les Carthaginois leurs rivaux, & les dommages que les Marchands d'Italie avoient soufferts de leur part.

Je ne sçaurois me persuader que l'acharnement des Romains pour la conquête de la Sicile, ne sût qu'un pur motif de rivalité, entre eux & les Carthaginois. Ils envisageoient les uns & les autres, les grands avantages qu'ils pourroient tirer de la proximité d'un Pays riche & fertile (70). Si la Sicile eut été une Contrée stérile & réprouvée de la Nature, ni les uns ni les autres ne s'en sussent les uns ni les autres ne s'en sussent de conquérir des Déserts & des Rochers.

Le Commerce des Romains, comme chez tous les Peuples Commerçans, le divisoit en trois branches, circulation intérieure (circumvectio) exportation & importation.

Il faut supposer chez une Nation 1° Circue policée, les Arts du premier besoin, lation inté-

Florus:

Fij

<sup>(70)</sup> Mox, cum videret (Romanus), opulentissimam in proximo prædam (Siciliam), quodam modo Italiæ suæ abscissam, adeò cupiditate ejus exarsit. Florus, Libr. 2.

84 DE L'AGRICULTURE la Culture qui la nourrit, & les Atteliers qui l'habillent. Ces Arts ne sçauroient être concentrés en un même lieu. Ici l'activité applique des bras nerveux aux travaux de la terre; là elle fournit des mains industrieuses, propres à façonner les présents de la Nature. Dans un Canton la terre est prodigue de certaines productions; & dans un autre, elle en est avare. Il a dû résulter de ces variétés une communication de choses utiles ou nécessaires, un Commerce d'échange, une circulation de Province en Province, & de Ville en Ville dans le même état. L'Histoire ne nous a pas conservé les détails de cette circulation intérieure pratiquée chez Romains. Réunissons, s'il est possible, des lueurs éparses dans les Ecrits des anciens Auteurs, & voyons sur quoi rouloit cette correspondance mutuelle entre les divers Districts de la République.

Horat.

Les vins de Cécube, de Massique, libr. 3, cap. de Surrentum, d'Ammince se répandoient en divers Cantons. Le bled étoit commun sur-tout dans l'Apulie.

CHEZ LES ROMAINS. 85
Pline le préféroit à tous les grains de cette espèce, qui croissent dans les Pays Etrangers. Il fondoit cette pré-Plinius, férence sur le poids du grain & sur la libr. 18, cap. 7. blancheur de la farine.

L'huile étoit fort rare dans le premier âge de la République; aussi
étoit-il désendu d'en répandre sur les
bûchers sunébres. T. Live observe Idem.
que P. Cornélius Scipion étant Edile, Decas 32,
en sit distribuer au Peuple à la solemlibr. 5.
nité des Jeux Publics qu'il célébra.
Il devoit s'en faire une grande consommation, s'il faut en juger par le
grand nombre de lampes à huile gravées dans le Recueil d'Antiquités de
M. le Comte de Caylus.

La laine fut le grand objet de la consommation intérieure; c'étoit la matière de l'habillement des Romains; elle occupoit les Fileuses & les Tisserands. Dans le Pays des Tarentins, on élevoit des moutons de belle race; on les couvroit de peaux pour les garantir contre les ronces, & les injures de l'air, dulce pellitis ovibus galesi. Mais ces riches toisons étoient-elles mises en œuvre avec ce

Horatius.

86 DE L'AGRICULTURE goût & cette perfection qui en font, pour l'opulence, le principal attrait?

Dans les Cantons à troupeaux de chévres, on faisoit de leurs poils des

Georgie. cappes épaisses, pour mettre à coulibr. 3. vert du froid les Soldats & les Matelots. Le suif de ces animaux servoit

Columella, à faire des chandelles. libr. 22.

On élevoit des Haras dans les Horatius, grandes prairies, arrosées par les ma-

rais Pomptins & Satura.

Les ânes étoient plus communs que les chevaux; on s'en servoit d'ordinaire pour voiturer dans des outres les substances liquides, telles que l'huile & le vin. Il est fait mention du commerce de ces animaux, dans plusieurs Comédies de Plaute. On lit dans l'Asinaria: Dum Mercator afferat

argentum pro asinis. Scena 2.

> Les Etrusques s'appliquoient aux Ouvrages de Poterie, si estimés à Rome, & dont M. le Comte de Caylus nous a conservé les belles formes. Il y avoit à Cumes & à Velleïa des Manufactures en ce genre. « Les différents morceaux qui nous » en restent, démontrent que les

Recueil d' Antiquités.

Varro,

libr. 2,

cap. 6.

Tibull. libr. 2, Eleg. 6. CHEZ LES ROMAINS. 87

» Habitans avoient les différentes

» espéces de poterie dont nous nous Caylus, vol. 5, p. servons aujourd'hui, & qu'ils 333.

» avoient trouvé le secret de les en-

» duire de verre». Les Diotes, grands Horatius, vases à deux anses, propres à conte-libr. 1, Ode nir le vin, venoient du Pays des2. Sabins (71).

Horace (Satyre première) parle des Cordonniers; on apprêtoit donc les peaux du gros bétail, pour avoir

du cuir.

Il y avoit en Italie des Mines de cuivre, ærisque metalla ostendit venis. Georgic. L'usage en étoit commun. Nous en libr. 2. trouvons la preuve dans la Comédie du Pseudolus; celui-ci dit à Harpax: Plautus. Je pense que ce sont tes rapines va qui t'ont mérité le nom que tu » portes, pour avoir volé dans les » maisons les ustensiles de cuivre ». » Ce sont ces magnifiques vases d'or, » dit un Poëte, qui ont banni de nos » Temples les vases de terre, dont Satyr. 2. » Numa se servoit pour les Sacrifices,

» & les vases de cuivre qui étoient

<sup>(71)</sup> Voyez, ad calcem, la Note (C).

## 88 DE L'AGRICULTURE

» en usage du temps de Saturne ». Les vases de ménage dans une habitation champêtre, grands & petits, étoient de ce métal. « Je suis con-

Re Rustica.

Cato De, vaincu, dit le Sçavant Antiquaire

» déjà cité, que, dans le siécle des » Romains, l'usage du cuivre étoit

» général, & qu'il remplaçoit com-

» munément le fer ».

Idem.

A Noles on forgeoit des cloux, à Vénafre des pelles, des tuiles, des cordes; à Améric, & dans la Campanie, des paniers & des cabas; à Calles, des capuchons pour les Campagnards, & bien des sortes d'outils.

çap. 12.

Les miroirs faits avec la pierre libr. 34, spéculaire, étoient travaillés à Brindes. C'étoit un meuble à l'usage des femmes. Properce annonce à sa Maîtresse que son miroir, un jour, lui mettra sous les yeux, les sillons que l'âge & l'excès des passions traceront sur son visage enlaidi, ab speculo rugas increpitante tibi.

Entre Cumes & Naples, un terrein gras produisoit du souffre, qu'on ra-Æina Cor- massoit pour vendre, qu'on ra-

legitur tomtum.

CHEZ LES ROMAINS. 89 Le comestible, en fait de fruits, de viandes & sur-tout de porcs, ve- Panciroli noit à Rome, d'Etrurie, de Campa-Notitid Imper. fol. nie & du Picénum.

La vente des Esclaves donnoit assez d'activité à la circulation intérieure. Ce Commerce honteux qui dégrade l'Humanité, puisqu'il assimile les hommes aux bêtes, se faisoit par des Marchands voués à ce trafic. Ils achetoient ces hommes infortunés pour les revendre en détail. L'Etat s'en faisoit un revenu considérable. On donnoit au produit de cette vente, le nom d'aurum Captivum, Captiva pecunia. Les Romains, après la Conquête d'un Pays, ou la Prise d'une Ville, privoient de la liberté une grande partie des Habitans. T. Live Libr. 23, nous apprend que Manlius ayant 337. subjugué la Sardaigne, fit passer à Rome les Prisonniers pour y être vendus. Les Sardes s'étant soulevés en 576, Tib. Sempronius, après un combat sanglant, mit aux fers ceux qui avoient échappé au carnage; îls furent transportés à Rome en si grand nombre, qu'on les y achetoit au plus

90 DE L'AGRICULTURE

bas prix. De là vint le Proverbe, Adagio- Sardi venales, pour exprimer une

mi. Verbo chose de la plus mince valeur.

de ce Commerce sur l'Agriculturc.

Sardi.

Cette circulation intérieure; qui Influence parcouroit les divers Cantons de l'Etat, représentoit, non les richesses, mais uniquement la dépense de la Nation, puisqu'elle ne regardoit que le nécessaire physique des individus. Comme les vrais besoins sont roujours bornés, cette circulation n'avoit pas plus d'étendue que ces besoins; elle ne pouvoit donc déployer toute sa fécondité. La variété de l'Industrie Nationale, est pour la Culture premier des encouragements; si cette Industrie ne s'étend que sur peu d'objets, elle laisse étouffer dans le sein de la terre, les germes de ses productions. Les Romains, sur-tout, avant l'époque de leurs grandes Conquêtes, vivoient sobrement, simplement, & sans idée de luxe; les Arts se réduisoient à Manufacturer des étoffes grossières, à semer pour les Indigénes & non pour les Etrangers. On labouroit pour vivre; on s'en faisoit un moyen de subsister,

CHEZ LES ROMAINS. 91 & non un moyen de s'enrichir. Les Arts, trop circonscrits dans leur petite sphère, ne demandoient à la Culture que le moins, ne pouvant en exiger le plus; celle-ci, par une suite nécessaire, devoit s'arrêter, n'étant point excitée par les Arts.

L'Agriculture restoit donc dans Influence une sorte d'engourdissement; & cette de l'Agri-culture sur inertie devint très-préjudiciable au ce Com-Commerce de circulation intérieure. merce. En effet c'est la terre qui est la mère des Arts, & qui les alimente; mais si cette mère inféconde ne produisoit les matières premières qu'en petite quantité & sans beaucoup de variétés d'espéces, les Génies inventeurs ne pouvoient ni établir des Arts nouveaux, ni élever les anciens à un certain dégré de perfection. L'Industrie devoit donc être ou bien foible, ou inanimée.

L'Exportation est pour un Etat la 2º Exporgrande source des richesses. Dès qu'on a du superflu, on gagne à l'échanger contre le nécessaire. On profite du besoin des Etrangers pour lesquels ce superflu devient un objet de nécessité.

92 DE L'AGRICULTURE Le Peuple qui n'exporte rien, est un

Peuple d'indigens.

Voyons qu'elle fut l'exportation Romaine. J'interroge les anciens Auteurs, ils gardent le silence. T. Live & Denys d'Halicarnasse, qui avoient fait une étude profonde des Annalistes de la République, n'en parlent pas. Strabon, qui donne assez d'étendue aux détails Géographiques, & sur-tout à la description de l'Italie, nous en apprend bien peu de chose. Dans ce silence général, recueillons quelques légères notions.

Version Latine sans texte, par Daléchamps, libr. 4, p. Is.

On lit dans Athenée, que le vin qui se buvoit dans la Gaule Trans-Alpine, y étoit appoité d'Italie ou du Territoire de Marseille. Comme il n'y avoit que les riches qui en bussent, & qu'ils en tiroient même du territoire de Marseille, on doit supposer que la consommation qui venoit d'Italie en ce Pays là, ne devoit pas être fort considérable.

Strabo, Herodianus, libr. 8, No IV.

Les Romains, habitués dans la Gaule Trans-Padane, y faisoient d'abondantes récoltes en vin, qu'ils transportoient à Aquilée, Colonie Romaine: on en faisoit dans ce Port des cargaisons pour les Pays sans vignes, situés au-delà de la Mer Adria-

tique.

Sous le troisième Consulat de Pompée, c'est-à-dire, l'an de Rome 702, suivant les Fastes Consulaires de Plinius Glaréan, des Marchands Italiens ex-libr. 15, cap. 1. portoient de l'huile. Cette denrée étoit commune dans la partie Maritime, qui longeoit la Mer supérieure (Golphe de Venise) & dont les Ports favorisoient l'exportation.

Les bleds, suivant Tacite, sor- Annal.

versement s'en faisoit dans les Provinces lointaines: Olim ex Italiæ regionibus longinquas in Provincias commeatus portabant. J'ose assurer que cet illustre Ecrivain s'est trompé en cette occasion. On verra bientôt que la République en faisoit venir de toutes parts. Comment en eut-elle exporté (72)?

Il est vraisemblable que le cuivre étoit un objet de Commerce pour le

<sup>(72)</sup> Voyez, ad çalcem, la Note (D).

94 DE L'AGRICULTURE

dehors, puisqu'il y en avoit des mines en Italie, & que les Ustensiles, & même beaucoup d'Outils, étoient de cette matière. On préféroit toujours Bondaroi, le Cuivre au Fer pour faire des cram-sur les rui-nes d'Her- pons, lorsqu'il s'agissoit d'attacher

sur les ruiculanum.

deux pierres l'une à l'autre.

Ici il ne m'est plus possible d'étendre le cercle de l'exportation Romaine. L'Histoire nous laisse sans lumières sur ce fait. Eh! sur quoi cette exportation pouvoit-elle encore rouler? Les Manufactures qui travailloient pour la consommation Nationale, ne pouvoient donner lieu aux transports au dehors. Il auroit fallu, pour remplir le vuide, des Manufactures exportatrices, en faveur des Consommateurs Etrangers. Avoiton de ces Fabriques qui pussent fournir des productions artificielles pour la confommation extérieure? De ces Fabriques distinguées, dans lesquelles on sçût confondre l'Art avec les matières pour les embellir; ce qui se présente de plus remarqua-Horatius, ble en ce genre, c'est la fausse

libr. 2, Epift. 9.

Pourpre d'Aquinum, que des gens

CHEZ LES ROMAINS. 95 sans discernement & sans goût, prenoient pour la superbe Pourpre de Phénicie.

On faisoit à Padoue des couver- Strabo, tures de lit, & des grosses étoffes velues libr. 5. des deux côtés. Dans des Fabriques obscures, dont on ignore le nom, on employoit les laines grossières du Pays des Liguriens, lesquelles servoient à l'habillement de la plus grande partie de l'Italie; elles n'étoient donc pas destinées à l'ex-

portation.

Cultivoit-on avec soin le lin & le chanvre, ces plantes auxquelles nous devons le linge & les voiles de Navires, branches de Commerce d'un si grand produit? Nous sçavons que les chemises de toile ne furent en usage que bien tard (73). Le subucula pour les hommes & l'indusium pour les femmes étoient de laine. Les tables étoient sans nappes (74), quoiqu'on

Ovidius.

<sup>(73)</sup> Je ne sçais, si on trouve l'usage du lin pour les hommes, avant Alexandre Sévère. Montfaucon: Antiquités Romaines.

<sup>(74)</sup> Acernam.. gausape purpureo mensam pertersit. Horat. Libr. 2, Satyr. 9.

96 DE L'AGRICULTURE eut des serviettes, que chacun apportoit de chez soi, quand on étoit invité.

La fabrication des Voiles, si nécessaire à la Navigation, étoit ignorée, ou négligée. Le préjugé de Pline le Naturaliste, à ce sujet, est inconcevable. « Quelle audace, dit-il, & maille que les que le cupidité ont pu inmonsée plante que la main de l'Ouvrier prépare à recevoir les vents & les prinius prepare à recevoir les vents & les proemium. Plante que la main de l'Ouvrier prépare à recevoir les vents & les proemium. Plante que la main de l'Ouvrier proemium. Plante plante per very plante pas qu'une Puissance pro-

» plena, aliquid seri ut ventos pro» cellasque recipiat ». Comment Pline
ne voyoit-il pas qu'une Puissance
Maritime, telle que la République,
ne pouvant se passer de Flottes, il
étoit important pour elle de tirer de
son crû, une production nécessaire à
l'appareil de ses Armements. Cette
vérité sortoit de la nature de la
chose. Il n'y avoit donc point d'exportation pour les toiles, puisqu'on
cultivoit si peu le chanvre & le lin.

Conscriptaque vino
Mensa, nec in digitis littera nulla suit.
Ovid. Amorum, Libr. 2, Eleg. 5,

Les

CHEZ LES ROMAINS. Les Romains ignoroient encore le riche Commerce qui force les mers à donner les Poissons en tribut à l'Industrie humaine. Ils ne connoissoient pas la méthode de préserver de la corruption ces substances animales, avec un sel conservateur, & d'en faire par ce moyen une nourriture de garde & transportable par-tout. Cependant la Méditerranée leur offroit la matière d'une salaison abondante; telle étoit le Thon, la Sardine, l'Anchois, le Mugil ou Muge, Poissons qu'on sale de nos jours, ou que l'on confit avec de l'huile & de certains ingrédients.

L'Agriculture seule n'étend pas Influence l'Agriculture; elle doit être excitée de ce Compar les consommations au dehors; l'Agricul- & c'est à ce genre de Commerce à ture. opérer cet estet avantageux. Les Romains étoient presque sans Fabriques d'exportation; ce manque d'Industrie devoit essentiellement nuire aux productions du sol. Qu'auroit-t-on fait de ces productions? Elles seroient restées brutes, informes, & en pure perte pour l'Agricole. Celui-ci com-

98 DE L'AGRICULTURE bine son travail avec le profit qu'il doit en tirer. Le Cultivateur Romain, qui voyoit que des peines infructueuses étoient le résultat de cette combinaison, se courboit négligemment vers la terre, & condamnoit presque ses Champs à la stérilité. Dès-lors moins de régénérations annuelles de ces plantes que l'Art métamorphose en toiles; peu de soins pour ces troupeaux de Campanie & de Modène, dont les fines toisons auroient pu recevoir ce tissu & cet apprêt brillant, lequel ajoute à la beauté de la matière, & dont les Etrangers se seroient pourvus.

Influence ce Commerce.

D'un autre côté, l'Agriculture lande l'Agri-culture sur guissante privoit les Ouvriers des ressources du Commerce. Quand les Laboratoires de la Nature sont oisifs, les Atteliers des Arts sont nuls. Comment fourniroient-ils à l'exportation, si le sol leur en resuse la matière.

3° Importation.

L'Importation améne dans un Pays l'abondance des autres Contrées. Ce Commerce est extrêmement avantageux, pourvu qu'il se fasse par l'échange du superflu National. Mais il devient ruineux pour un Etat qui n'exporte rien, ou dont l'exportation ne peut être l'équivalent des choses importées.

Quelle affluence de Denrées & de Marchandises transportées à Rome, & dans le reste de l'Italie, par les

Nationaux & par les Etrangers!

1° Les grains, dont les chargemens Horatius, continuels se faisoient dans les Isles libr. 3, Ode 3, libr. 2, de Sardaigne & de Sicile, dans la Ode 4. Bétique, en Egypte & en Afrique; libr. 2. T. Livius, c'étoit de cette dernière Contrée Plin. in qu'on tiroit encore les Bêtes fauves, Fanegyr. Trajani. Panegyr. qu'on faisoit combattre les unes contre Varro ; libr. I, cap. les autres, ou contre les Gladia-41. Libr. 3, teurs. cap. 13.

2° L'Espagne, si féconde en productions (75) de diverses espéces, fournissoit du vin, du miel, de l'huile, du vermillon, du plomb, de l'acier, des toiles de Sétube, du Garum, espèce de saumure composée avec les intestins du Garus, maquereau.

Justinus.

GIJ

<sup>(75)</sup> Adeo ut non ipsis tantum incolis, verum etiam Italiæ urbique Romanæ cunctarum rerum abundantiam supperat. Sustinus, Libr. 44, Cap. 1. & 3.

### 100 DE L'AGRICULTURE

Le Poëte Callimaque suppose que Diane alla chercher dans cette Isle Hymne 5° les Cyclopes occupés à forger une M. du masse ardente sur l'enclume de Vultail.

4º Il venoit de la Gaule des laines, des habillements tout faits, des draps Strabo, libr. 4. Ovidius, serrés, épais & bons contre le froid & la pluie, des chiens pour courir le libr. 3. Métamorp. Horat. lib. liévre, des chevaux de bât & des che-2, Ode 4 vaux de main, des viandes salées en Columella. très-grande quantité, des fromages Plautus, Aulularia, de Nîmes & des cuirs. On rapporte Actus 3, à ce sujet qu'un Bâtiment Gaulois, Scena 5. Hist. Nachargé de cette marchandise, ayant tur. Veterum. Petro-fait naufrage à l'embouchure du poli, 1767, Tibre, Ostia Tiberina, un Poisson p. 41. d'une énorme grandeur (Orca) attiré par l'odeur des cuirs, s'en nourrit pendant quelques jours, mais que les flots l'ayant poussé sur la vase, il y échoua & fut tué.

Tibullus. 5º On tiroit de Tyr les beaux Oviaius. draps de pourpre (76). L'habille-

<sup>(76)</sup> Sive erit in Tyriis, Tyrios laudabis amictus.

Ovid. de Arte Amat. Libr. 2.

Illa gerat vestes tenues quas fæmina Coa

Texuit. Tibull. Libr. 2, Eleg. 4. & 6.

ment des femmes riches étoit d'une étoffe légère de l'Isle de Cô, dans la Mon Forés

Mer Egée.

60 Les vases Murrhins, espéce (77) de porcelaine extrêmement belle, se fabriquoient chez les Parthes. La Proper. vaisselle de la Ville de Rhosus, potérie estimée, sur laquelle étoient gravées des feuilles de fougère, Rhosiaca vasa mandavi ... in felicatis lancibus Attic. libr. & splendidissimis canistris. Il en venoit encore de l'Isle de Samos, mais elle étoit fort commune. Un riche Avare, dont il est fait mention dans la Comé-Capt vi. die des Captifs, s'en servoit pour les Adus 2, Sacrifices qu'il faisoit à son Génie, de peur que sa Divinité ne lui escamotât un vase de prix : Ne ipse Genius surripiat.

7º Les toiles de lin de Peluse en Fabula Egypte, & celles de Malthe, dont il Phadri. Sicil. libr,

8° On tiroit de la Sicile, outre, d'immenses provisions de grains, des troupeaux, des peaux, des fruits & Strabo; beaucoup d'autres denrées.

<sup>(77)</sup> Murrheaque in Parthis pocula cocta focis.

Propert.

G iij

102 DE L'AGRICULTURE

90 Le safran étoit apporté de Phrygie; l'yvoire, des Indes; l'encens, Georgic. d'Arabie; du vin, des Isles de Chio libr. 1. &-de Lesbos, & vina Chia & Lesbia Horatius, metire nobis; de la résine & de la libr. 2, Ode cire, de l'Isse de Corse & du Pays 14. des Cérétans (la Cerdaigne); le beau Columella, marbre, de Paros, & d'excellent bois libr. 3.

Georgic. de construction, de la Bithinie. libr. 3.

20100 On apportoit du Royaume de Sanadon, Pont des peaux de castor, de l'ébéne, Sur l'Ode 6, de l'encens, des étoupes; & de Milet, du liv. 3, d'Horace. Ville d'Ionie, de beaux draps. Les Juvenal, Grecs débarquoient à Rome de grands libr. 1, Sa-

paniers de fruits secs. tyr. 3.

Scena 6.

110 La Mercerie Etrangère venoit de plusieurs endroits. On vendoit à Rome des lanternes de Carthage. Cuclion, dans l'Aulularia de Plaure, parle d'un repas que l'Avare Méga-Plautus, dore devoit donner, un jour de Alularia, Actus 2, Nôces, ce Il nous destine, dit Cuclion, un agueau éthique, & dont

» les flancs sont aussi transparents » qu'une lanterne de Carthage; ita is » perlucet quasi laterna Punica».

Les Dames Romaines, dont

Ovidius.

Martial

tête (78) commençoit à se dégarnir, ou à grisonner, achetoient des tours de cheveux apportés de la Germanie & de la Belgique, & une certaine composition ou essence pour peindre les cheveux, du fard composé de la terre de Chio & de Sélinonte, pour blanchir la peau, & les excréments du Crocodile terrestre (Cordylus), lesquels rendoient le teint éclarant & uni (79).

d'Asie, de l'huile ou essence de Nard, libr. 1, Satyr 5, libr.
plante des Indes, & dont l'odeur 1, Ode 10.
étoit si agréable; de menus Ouvrages 11.

de Bythinie, en ser, en acier, en
or & en argent, que les Asiatiques Notes de
travailloient avec une propreté resur Horace.
cherchée.

(78) Nunc tibi captivos mittet Germania crines.

Ovid. Amorum, Libr. 1.

Empta merce. & melior vero quæritur arte color.

Idem, Libr. 3.

& mutat latias spuma batava comas.

Martial. Libr. 8, Epigr. 33.

<sup>(79)</sup> Colorque .... stercore fucatus Crocodili. Horat. Libr. 5, Ode 12. Voyez les Notes de Daciez sur ce sujet.

104 DE L'AGRICULTURE

Le détail dans lequel je suis entré, ne doit pas être regardé comme une ennuyeuse nomenclature des objets qui n'intéressent qu'un N'gociant; j'ai cru ce détail indispensable. Il s'agissoit de donner une idée exacte du Commerce de l'importation ancienne. On ne peut connoître parfaitement un tout que par le développement de ses parties; & c'est de ce point là qu'il falloit partir, pour trouver la cause de l'influence réciproque entre l'Importation & l'Agriculture chez les Romains.

Si l'on met en parallele l'importation Etrangère dans les Ports d'Italie & l'exportation Romaine, on est frappe du spectacle imposant que celle là présente par la grande varieté des objets importés, tandis que celle-ci ne pouvoit maintenir par ses échanges la balance égale. Les Romains ne pouvoient payer les marchandises du dehors qu'en marchandises de leur crû, ou en espéces. Leurs Manusactures, comme nous l'avons dejà observé, n'étoient presque toutes que pour les consommations du de-

CHEZLES ROMAINS. 109 dans, encore n'étoient-elles pas suffisantes; ils n'avoient pas même la masse de subsistances pour vivre, sans avoir recours au dehors. L'Italie, selon Tacite, ne pouvoit se passer des ressources étrangères (80). Cet inconvénient n'étoit pas nouveau, il étoit bien antérieur au siécle de Tacite. Il falloit donc acheter & payer en argent, soit à Rome, soit dans les Pays lointains, où les Nationaux alloient trafiquer. Quelle étoit la suite de ces opérations Mercantilles? Non-seulement la masse des richesses de l'Etat n'en recevoit aucun accroissement; mais l'Etat se ruinoit par le versement de l'argent en des mains étrangères. Le numéraire diminuoit à chaque Traité entre le Marchand Romain & le Négociant Forain. Les espéces, ce signe représentatif de la valeur des choses, s'échappoient par une infinité de canaux, pour s'engloutir dans l'abyme creusé par une importation, qu'on

<sup>(80)</sup> Italia externæ opis indiget. Vita Populi Rosnani per incerta maris & tempestatum volvitur. Tacitus; Annal, Libr. 3. No 54.

106 DE L'AGRICULTURE

ne pouvoit balancer avec un équivalent d'échanges en marchandises indigénes. La preuve de cette rareté Plinius, d'argent, est établie sur le prix du

libr. 18,

digénes. La preuve de cette rareté d'argent, est établie sur le prix du comestible, qui se trouvoit réduit assez souvent à la plus mince valeur. Lorsque le Consul Métellus, vainqueur des Carthaginois en Sicile, reçut les honneurs du Triomphe, on avoit pour un as (81), le Conge de vin. Dix livres d'huile ne coutoient pas plus; même prix pour trente livres de figues séches, ou pour douze livres de viande. L'Edile Manlius Marcius, & Trébius après lui, taxèrent à un as, le modius de froment.

Influence de ce Comde ce Commeice sur soibli par la rareté de l'argent & par
l'Agricultuie.

Privoit le Cultivateur du gain qu'il
pouvoit se promettre de son travail.
Des-lors il renonçoit à un superflu

<sup>(81)</sup> L'As revient à dix deniers de notre monnoie... Le Conge étoir la huitième partie de l'Amphore, laquelle avoit un pied cube en tous sens, & contenoit le poids de 80 livres de liquide, de sorte que le Conge devoit contenir le poids de dix livres. Dissert. de M. Dupuy, Secrét. Perpét. de l'Acad. des Inscript. & B. L. Vol. 27, Recueil de la même Académie.

CHEZ LES ROMAINS. 107 sans valeur. Son terrein, quelque fertile qu'il fût, lui auroit nui par sa propre fécondité. Plus la denrée se soutient, plus elle est cultivée, & plus on la multiplie. L'Agricole la néglige à mesure qu'elle s'avilit: Agri- Seneca de Beneficiis. colam annonæ caritas erigit.

Les grains, les laines, les peaux; le chanvre & le lin, si nécessaires à la Société, se trouvoient en concurrence avec les mêmes objets importés; concurrence qui partageoit les bénéfices & les mettoit au rabais, sur-tout pour les Nationaux. Il en résultoit donc une perte réelle pour ces Agricoles, toujours dans l'incertitude de se ruiner ou de ne pas faire un profit honnête; tout les dispensoit des soins nécessaires à l'amélioration de leurs fonds.

L'Agriculture Romaine, dans l'état, Influence où nous la représentons, eut, au de l'Agri-grand préjudice de l'Etat, la plus ce Comheureuse influence sur l'importation merce. qui venoit du dehors; & d'abord elle étoit insuffisante aux premières nécessités, puisque l'approvisionnement des grains venoit d'Outre-Mer; elle

108 DEL'AGRICULTURE, &c. ne donnoit pas même aux Arts de quoi s'exercer pour remplir les besoins secondaires. Elle laissoit par là verser sur l'Italie toutes les productions de l'Univers. Le Cultivateur découragé, favorisoit par son inaction, la Culture Etrangère qui venoit remplacer la Culture Nationale par la surabondance de ses ventes; il abandonnoit aux autres Nations le soin de semer & d'entretenir leurs Fabriques, pour les besoins de la République; il donnoit ainsi au Commerce Etranger tout le ressort qui portoit au plus haut dégré ses ventes & ses bénéfices. Ainsi l'influence d'une Agriculture languissante, sur l'importation, quoiqu'influence passive, produisoit un effet bien réel en faveur de cette même importation. Les Romains, jusqu'au siécle de Jules César, ne sçurent ni animer l'Agriculture par le Commerce, ni soutenir le Commerce par l'Agriculture.

Littus sterili versamus aratro.

Juvenal. Libr. 3. Satyr. 7.

# NOTES.

M. CAPMARTIN s'appuye sur un passage Note(A), de Denys d'Halicarnasse, qui dit, page 57 pour la de l'Edition que j'ai déjà indiquée, qu'un page 29. Roi d'Albe, nommé Alladius, dont le Palais étoit sur les bords du Lac Albain, périt sous les ruines de ce Palais renversé par une inondation furieuse. D'où l'Auteur moderne conclut que l'Ouvrage dont il est question, n'étoit pas de ce temps-là. Mais s'ensuit-il que les Romains n'ayent pas fait cet Ouvrage, dans l'intervalle des siécles qui se sont passés depuis la Fondation de Rome, jusqu'au Régne des Empereurs? L'attention des premiers Rois de Rome se porta principalement sur les travaux rustiques. Peut-on croire qu'ils eussent abandonné aux ravages des eaux des terres très-fertiles, & qu'on eût laissé inutiles les bras des Colons qui habitoient le Pays des Albains.

Il y a plus; T. Live éclaircit ce fait, (Décade 1e, Livre 5e). Après la déroute des Gaulois, qui avoient ravagé la Ville de Rome, les Tribuns Militaires ayant demandé qu'on transportât à Rome la moitié des Citoyens, Furius Camillus, Dictateur, convaincu que l'exécution de ce projet seroit la ruine de l'Etat par la séparation de ses forces, harangua le Peuple dans la vue

d'écarter ce projet; il est fait mention dans son Discours, des travaux exécutés pour l'écoulement du Lac d'Albe. Donc Ouvrage sut bien antérieur au siécle des Empereurs. Veiens Bellum per quot annos, quanto labore gestum, nec ante cæpit sieri quam monitu Deorum, aqua à Lacu Albino emissa est. Les Dieux, monitu Deorum, inspirèrent aux Romains l'idée de pratiquer cet Emissaire, pour mettre le Pays à couvert des inondations.

pour la page 57.

Note (B), Un Auteur moderne, qui vient de donner au Public un Poëme Didactique sur l'Agriculture, assure dans sa Préface, pag. xlvij, que les Romains ne connoissoient pas les Jardins d'Ornement, & qu'il paroît que Virgile se proposoit simplement d'écrire sur

les Jardins Potagers.

1º Il est bien certain que dans les premiers âges de la République, tout étoit dans les Campagnes, vraiment champêtre & rustique. On ne s'occupoit que de la Culture utile. Mais, les richesses ayant appellé les plaisirs, on vir alors régner le goût des amusements, & un esprit de recherches en fait de frivolités & de sensations agréables; & quels objets pouvoient en procurer d'avantage que les Jardins d'Ornement? Des hommes à richesses immenses & qui les prodiguoient pour l'embellissement de leurs Maisons de Campagne, n'auroient pas eu l'idée d'embellir leur terrein, & de donner à cette superficie une forme gracieuse? Prouvons que leur amour pour le plaisir ne s'est pas refusé cette satisfaction.

2° Un Jardin d'Ornement est un grand espace sur lequel les arbres, ces belles productions de la Nature, & les fleurs qui en sont le charme & la beauté, s'étalent avec pompe. Cicéron fait mention des Jardiniers Cicero Décorateurs, Topiarii. Vitruve parle de Epist. ad Topiarium opus. « C'étoit, dit Perrault son Q. Fra-» sçavant Traducteur, une représentation Vitruvius. » qui se faisoit avec du buis, du cyprès, » de l'if, & d'autres arbrisseaux, taillés de » plusieurs sortes de sigures ». C'étoient des allées & des contre-allées plantées selon les alignements de l'Art; telle étoit la belle Maison de Plaisance de Lucullus, & dont Tibère devint possesseur: Perambulante læta domino viridaria... indè notis flexibus decurrit libr. 2, alium in xistum. Peut-on douter que les Fab. 5. Jardins de Lucullus, le plus magnifique, le plus sensuel des Romains, ne fussent des Jardins d'Ornement?

Pline le jeune, dans la description d'une de ses Maisons de Campagne, nous la re-Libr. 3, présente comme un lieu que l'Art avoit fort Epist. 6. embelli: Ante porticum xistus concisus in plurimas species, distinctusque buxo. M. de Saci De Saci. traduit: « Au-devant de la Galèrie, on voit un Parterre dont les dissérentes figures

» sont tracées avec du buis » : Demissus inde pronusque pulvinus cui bestiarum effizies invicem adve sas buxus inscripsit. Voilà un gazon élevé, autour duquel le buis représente plusieurs figures d'animaux. Achanthus in plano mollis ac planè liquidus. Ce devoit être un boulingrin, dont l'herbe étoit si fine & si courte qu'on ne la sentoit presque pas en marchant.

Montfaucon, Vol. 3,

Partie 2,

P. 135.

4° Martial n'oublie pas, en parlant des lis, libr. 3, Maisons de Campagne, les allées de myrthe, Epigramm. de plantane, des bordures de buis tondu-Dans les Antiquités de D. de Montfaucon, on voit gravées des Enceintes de treillis, des Berceaux de verdure, & des Fontaines décorées.

> 5° Nous trouvons encore des Parterres proprement dits, c'est-à-dire des aires circonscrits par du buis taillé court, buxetum, & dont le milieu étoit couvert de fleurs qui faisoient un ensemble riant; ensemble bien

marqué dans une Ode d'Horace; tum viola-. Horatius ibr. 3, laria, & myrthus & omnis copia narium, Ode 16. Spargent olivecis odorem fertilibus domino priori; l'omnis copia narium ne peut s'entendre que d'un Parterre ou assemblage de sleurs réunies en un même lieu.

6° L'observation de Pline au sujet de Plinius, Virgile, ne paroît pas exacte: nec deterrehit libr. 14, Proemium. quarumdam rerum humilitas; quamquam videmus Virgilium pracellentissimum vatem ea de causa hortorum dotes sugisse. J'adopte volon-

tiers

tiers la Remarque du P. Catrou. "Pline nous » assure que Virgile n'a pas traité des Jardins, Proemium. » parce que la matière lui paroissoit trop » mince. Sans doute il auroit trouvé le moyen » de la relever & de l'embellir. C'est qu'il » aspiroit dès-lors à la composition de son » Enéide ». Le P. Rapin ne veut pas accor- Georgic. der aux Anciens des Jardins d'Ornement:

Floribus ille decor post hac quæsitus & hortis. Quem tamen Ausonii Cultores, quemque Pelasgi Nescivere, suos nullà qui lege per horros, Plantabant flores, nec eas componere nôrant Areolis, tonsaque vias discernere buxo. Libr. 1, p. 33, Edit. 1723.

Heite plusieurs passages d'Auteurs, dans lesquels il n'est nullement question de fleurs. Mais Horace n'en parle-t-il pas (& omnis copia narium)? Virgile n'en parle-t-il point?

Forsitan & pingues hortos quæ cura colendi Ornavit, canerem, biferique rosaria l'æsti.

Georgic.

Caton vouloit qu'on n'oubliât pas dans les Jardins la matière des couronnes, c'està-dire les fleurs: Cato jussit in hortis seri coronamenta. (Plin. Libr. 21, Cap. 1.)

Nous voyons dans les Jardins des Anciens, des allées d'arbres, des bosquets, des berceaux de verdure, des lits de gazon, des boulingrins, des quarrés circonscrits avec du buis tondu, des palissades dans les entrecollements, ou espaces entre les colonnes: Convestivit hedera qua basim, qua intercolumnia Cic. ad Q. ambulationis, des jets-d'eau, aquas salientes, Ibid.

des nappes d'eau, de grandes piéces d'eau. Tout cela, disposé avec soin, n'ornoit-il pas un Jardin? Quand même il n'y eût pas eu de sleurs, ces lieux auroient-ils été sans agrément? Les sleurs sont-elles la seule beauté des Jardins?

Note (C), L'AUTEUR, qui vient d'enrichir la Républe la p. 87. blique des Lettres d'une bonne Traduction des Auteurs De Re Rustica, prétend dans une Note, au sujet des vases de terre propres à conserver le vin, que les vases de bois, ou sutailles, n'étoient pas connus des Romains. Je sçais que l'usage général chez les Romains étoit de conserver cette liqueur dans des vases de terre. Horace, sans citer ici d'autres Auteurs, nous en sournit bien des exemples. Mais il ne suit pas de là que les Romains n'ayent connu en aucun temps, les sutailles sormées de douelles de bois & liées avec des cercles.

Libr. 5. Nous voyons dans Strabon (Description de l'Italie), qu'on transportoit du vin dans des vases de bois sur le Natison, Rivière près de la Ville d'Aquilée, Colonie Romaine.

Alpine, fertile en vin, le conservoient dans de grandes tonnes de bois. Pline vient à l'appui du témoignage de l'ancien Géogra-

Libr. 14, phe: Magna ex collecto jam vino differentia in cap. 21. cella. Circa Alpes ligneis vasis condunt circulis-

que cingunt. Les Romains, sur-tout après l'invasion de la Gaule Cis-Alpine, ne purent ignorer cette manière de serrer le vin.

Dans les Antiquités de D. Montfaucon, Vol. 4, on voit un bateau chargé de vaisseaux p. 217. remplis, de la même forme exactement que Planche 35. nos barriques. On y distingue les cercles & les douelles. L'Auteur ajoute : De sequenti navicula quam duo milites doliis ligneis one-rant, vino, ut videtur, plenis.

L'AUTORITÉ de Tacite semble contredire Note (D), ce que nous avons établi. Mais un simple de la p. 93. argument, tiré d'un sentiment contraire, ne détruit pas des témoignages authentiques. D'ailleurs on a reproché à l'illustre Ecrivain, quelques erreurs en fait d'Histoire. Il est bien probable qu'il s'est trompé en cette occasion.

1° Aucun des Auteurs qui ont vécu du temps de la République, n'a fait mention de cette Exportation de grains, d'Italie dans les Pays Etrangers. Ils parlent presque tous de l'importation de cette dentée en Italie, & jamais de l'exportation. Pline le Naturaliste, qui vivoit sous le Régne de Vespassien, dit bien qu'il fut un temps auquel l'Italie se suffission à elle-même pour les subsistances de première nécessité; mais il ne va pas plus loin.

2° Nous lisons dans l'Abrégé de Florus, que la République étoit sans Territoire, Ad ann. quippe cui Patrii soli gleba nulla, sed statim hostile Pomærium. Ceci est certainement une exagération, puisque Romulus, ses Suc-cesseurs & même les Consuls avoient donné aux Citoyens des terres à cultiver; mais, pour réduire à leur juste valeur les expreshons de l'Abbréviateur, restreignons-les à ce que dit Eutrope : Cum adhuc Roma vix usque ad decimum quintum milliarium possideret (Libr. I. No 8). Iter trium horarum, ajoute le moderne Editeur. (Lugd. Bat 1762, in-8°). Comment dans un si petit espace de terrein, où il y avoit du bois, pouvoit-on semer pour les Nationaux & pour les Etrangers lointains, in longinguas Provincias.

> en guerre, puisque le Temple de Janus ne fut fermé que trois fois dans l'espace de 700 ans. Ausus tandem Casar Augustus, DCC, ab urbe condità, anno, Janum geminum claudere, bis ante seculum sub Numa Rege & victà primum Carthagine. Après cette première Guerre Punique (ad ann. 243) le Temple de Janus fut ouvert presque aussi-tôt qu'il eut été fermé: Peracto Punico Bello secuta est brevis sanè requies.. sed statim porta Jani sine mora patuit. Cette guerre avoit duré 24 ans. Celle

contre les Samnites, vers l'an 420, ne

finit qu'après 22 ans. Les Romains & les

3° Les Romains furent presque toujours

Florus, libr. 3.

245.

Idem libr. 1.

NOTES.

Carthaginois ayant repris les armes, il se livra plusieurs Batailles Navales, dans lesquelles les premiers perdirent un grand Diodor. nombre de Vaisseaux, & jusqu'à cent mille Sicil. libr. Hommes. Ce ne fut alors qu'une continuité 23. de guerres sanglantes, jusqu'aux jours qui virent Auguste s'élever un Trône sur les débris de la Liberté Romaine. Pouvoit-on concilier les opérations d'un Commerce extérieur avec le tumulte des Armes, & les ravages des Etats au Midi, au Couchant, à l'Orient?

4° Ce n'eût pas été chez les Ennemis que les Romains auroient fait des Importations. Et quelles Importations encore? des matières de première nécessité; mais l'Histoire nous apprend que les matières venoient à Rome, de l'Etranger & des Pays où elles étoient communes. Un transport de ces denrées dans la Gaule, n'eût pas été lucratif pour les Romains. Strabon nous dit que Stra cette vaste Contrée étoit très-fertile en fro-libr. 4. ment & en autres subsistances.

5° Une Importation en Espagne n'eût pas été plus utile, puisque les Peuples de ce Pays fécond, faisoient dans le même genre un trafic d'Exportation très-considérable chez les Romains même. On ne supposera pas que cette Importation Romaine se fît en Egypte, en Sicile, en Sardaigne, en Afrique, Pays qui étoient d'immenses gre-

Idem. Justinus.

## 118 NOTES.

niers. Qu'elle devoit donc être la marche de ces transports de grains dont parle Tacite, in Provincias longinquas, & quel en eût été le but?

Littus sterili versamus aratro.

Juvenal. Libr. 3, Satyr. 7.

FIN.

#### APPROBATION

#### DU CENSEUR ROYAL.

des Sceaux, un Manuscrit ayant pour titre: Etat de l'Agriculture chez les Romains, & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression: Paris, ce 30 Mai 1776.

Signé, AMEILHON.

#### PERMISSION DU SCEAU.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Notre amé le sieur LOTTIN l'ainé, Libraire & l'un de nos Imprimeurs, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre: Etat de l'Agriculture chez les Romains, &c. s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A ces CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Presentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelques qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de Notre obéissance: A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'Impression du-

dit Ouvrage sera faite dans Notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres; qui l'Impétrant se conformera en tout aux Réglede la Librairie, & notamment à celui du 10 1725, à peine de déchéance de la présente mission; qu'avant de l'exposer en vente, le Mqui aura servi de copie à l'impression ducie vrage, sera remis dans le même état où l'Ai bation y aura été donnée, ès mains de Norr cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de 1 le Sieur Hue de Miroménil; qu'il en sera e. remis deux Exemplaires dans Notre Bibliothéque, blique, un dans celle de Notre Château du Louvr un dans celle de Notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de Maupeou, & ur dans celle dudit Sieur Hue de Miromenii; le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles Vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier Notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécesfaires, fans demander autre permission, & non-obstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est Notre plaisir: Donné à Paris le dix-septième jour du mois de Juillet; l'an mil septcent soixante-seize, & de Notre Régne le troisséme Par le Roi en son Conseil.

#### Signé, L E B É G U E.

Registré sur le Registre X X de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nº 691, fol. 183, conformément au Réglement de 1723: À Paris ce 20 Juillet 1776.

Signé, LAMBERT, Adjoint.

De l'Imprimerie de Lottin l'aîné, 1777.

in A mit mit er ogg. el en ogg. en ogg en ogg -ug

£.



